ÉNAP

ÉCOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION
PUBLIQUE

enap.ca

RAPPORT 2021-2022

En application de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements de niveau universitaire*

28 octobre 2022

TABLE DES MATIÈRES

SECTION A – États financiers

A-1. Système d'information financière des universités 2021-2022

SECTION B – État du traitement des membres du personnel de direction

B-1. Rapport de l'auditeur permanent

B-2. Annexe 3 : Formulaire de déclaration de l'état du traitement 2021-2022 et note complémentaire

B-3. Annexe 6-A : Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines

SECTION C – Rapport sur la performance

C-1. Annexe 4 : Indicateurs de suivi des affaires universitaires

C-2. L'offre de formation créditée

C-3. Mesures prises pour l'encadrement des étudiantes et des étudiants

C-4. Programmes d'activités de recherche

C-5. Les services aux organisations

C-6. L'ENAP sur la scène internationale

C-7. Redditions de comptes sur les règles budgétaires :

- *Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire (2.1.15)*
- *Mandats stratégiques (2.1.22)*

SECTION D – Rapport sur la performance

D-1. Plan stratégique de l'École nationale d'administration publique, 2019-2024

D-2. Perspectives de développement des grandes directions de l'École nationale d'administration publique :

- *Direction de l'enseignement et de la recherche*
- *Direction des services aux organisations*
- *Direction des affaires internationales*

SECTION A

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

En application de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, chapitre E-14.1)

Ecole Nationale d'Administration Publique
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
au 30 avril 2022
en $

	ACTIF	**Annexe et note à compléter**	**Fonds de fonctionnement 1**	**Fonds avec restrictions 2**	**Fonds d'immobilisations 3**	**Fonds de dotation 4**	**Autres fonds 5**	**Ajustements 6**	**Total 7**	
	Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	6 783 606	1 149 786	-	-	-		**7 933 392**	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note#2 (annexe 20)	2 054 011	- - -	- - -	- - -	- - -		**2 054 011**	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	257 163	- - -	- - -	- - -	- - -		**257 163**	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	2 298 305	146 374	-	-	-		**2 444 680**	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	-	6 410 108	725 400	-	-	(7 135 509)	-	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	36 757	558	-	-	-		**37 314**	10
11	Stocks (075)	s/o	-	-	- - -	-	-		**-**	11
	Total de l'actif court terme		**11 429 842**	**7 706 826**	**725 400**	**-**	**-**	**(7 135 509)**	**12 726 560**	
	Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	773 131	-	-	-	-		**773 131**	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	- - -	- - -	11 457 487	- - -	- - -		**11 457 487**	17
18	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	- - -	- - -	-	- - -	- - -		**-**	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	-	-	-	-	-		**-**	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	20
21	**TOTAL DE L'ACTIF**		**12 202 973**	**7 706 826**	**12 182 887**	**-**	**-**	**(7 135 509)**	**24 957 178**	**21**

Ecole Nationale d'Administration Publique
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
au 30 avril 2022
en $

	PASSIF	**Annexe et note à compléter**	**Fonds de fonctionnement 1**	**Fonds avec restrictions 2**	**Fonds d'immobilisations 3**	**Fonds de dotation 4**	**Autres fonds 5**	**Ajustements 6**	**Total 7**	
	Passif à court terme									
22	Découvert de banque (201)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	22
23	Emprunts à court terme (205)	Note#4 (annexe 20)	-	-	-	-	-		**-**	23
24	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	500	- - -	- - -	- - -	- - -		**500**	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	5 485 738	7 220	- - -	-	-		**5 492 958**	26

27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	-	-	- - -	-	-		-	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	1 662 231	44 606	12 695	-	-		**1 719 532**	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	1 793 834	958 622	- - -	- - -	-		**2 752 456**	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	-	6 629 417	-	-	-		**6 629 417**	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	-	-	18 409	-	-		**18 409**	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	7 135 508	-	-	-	-	(7 135 508)	-	32
	Total du passif à court terme		**16 077 811**	**7 639 865**	**31 104**	**-**	**-**	**(7 135 508)**	**16 613 273**	
	Passif à long terme									
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	3 106 000	-	-	-	-		**3 106 000**	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	-	-	312 957	-	-		**312 957**	34
35	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	-	-	-	-	-		-	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	-	25 931	10 446 660	- - -	- - -		**10 472 591**	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-		-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	-	-	-		-	38
39	**TOTAL DU PASSIF**		**19 183 811**	**7 665 796**	**10 790 721**	**-**	**-**	**(7 135 508)**	**30 504 820**	**39**

SOLDES DE FONDS [1]

40	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	838 536	41 030	-	-	-	-	**879 566**	40
41	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	- - -	- - -	- - -	-	-	-	-	41
42	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(7 819 374)	- - -	- - -	- - -	- - -	-	**(7 819 374)**	42
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	-	- - -	-	-	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	-	- - -	-	-	44
45	Investi en immobilisations (FI)	s/o	- - -	- - -	1 392 166	- - -	- - -	-	**1 392 166**	45
46	**TOTAL DES SOLDES DE FONDS**		**(6 980 838)**	**41 030**	**1 392 166**	**-**	**-**	**-**	**(5 547 642)**	**46**
47	**TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS**		**12 202 973**	**7 706 826**	**12 182 887**	**-**	**-**	**(7 135 508)**	**24 957 178**	**47**

Note 1: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Ecole Nationale d'Administration Publique
État des produits
de l'exercice terminé le 30 avril 2022
en $

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	6 568 944	---	---	---	---		**6 568 944**	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	117 697	---	---	---	---		**117 697**	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	80 896	---	---	---	---		**80 896**	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	11 770	---	---	---	---		**11 770**	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	s/o	1 780 553	---	---	---	---		**1 780 553**	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	-	---	---	---	---		**-**	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	-	---	---	---	---		**-**	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	672 558	---	---	---	---		**672 558**	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	42 537	-	---	-	-		**42 537**	9
10	**TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS**		**9 274 955**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**9 274 955**	**10**
11	Subventions du Ministère (515)	~~Annexe 5~~	20 489 828	915 151	-	---	---		**21 404 979**	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	3 279 573	2 419 169	-	-	-		**5 698 742**	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	310 565	2 995 739	-	-	-		**3 306 304**	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	1 462 523	31 752	-	-	-		**1 494 275**	14
15	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	370 594	---	---		**370 594**	15
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
16	Ministère (530)	s/o	---	---	507 902	---	---		**507 902**	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	1 719	---	---		**1 719**	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	276	---	---		**276**	18
19	Autres (533)	s/o	---	---	6 484	---	---		**6 484**	19
20	**TOTAL DES SUBVENTIONS**		**25 542 489**	**6 361 810**	**886 975**	**-**	**-**	**-**	**32 791 274**	**20**
21	Intérêts et dividendes (435)	s/o	12 030	-	5 770	-	-		**17 800**	21
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	-	-	-	---	-		**-**	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note#1 (annexe 20)	21 781	664 925	-	-	-		**686 706**	25
26	Gains sur vente de placements (526)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	-	---	---		**-**	27
28	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	697 991	---	---	---	---		**697 991**	28
29	Ventes externes (460)	s/o	17 994	(181 265)	-	---	-		**(163 271)**	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	316 109	259	-	-	-		**316 368**	30
31	**TOTAL DES PRODUITS AUTRES**		**1 065 906**	**483 918**	**5 770**	**-**	**-**	**-**	**1 555 594**	**31**
32	**TOTAL DES PRODUITS**		**35 883 349**	**6 845 729**	**892 745**	**-**	**-**	**-**	**43 621 823**	**32**

Ecole Nationale d'Administration Publique
État des charges
de l'exercice terminé le 30 avril 2022
en $

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	**Masse salariale**									1
2	Direction	s/o	2 117 720	102 540	---	---	---		**2 220 261**	2
3	Gérance	s/o	-	-	---	---	---		**-**	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	4 674 948	165 172	---	---	---		**4 840 119**	4
5	Chargés de cours	s/o	2 603 065	3 320	---	---	---		**2 606 385**	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	1 211 828	159 906	---	---	---		**1 371 735**	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	110 227	600 130	---	---	-		**710 357**	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	6 487 099	2 332 618	---	---	-		**8 819 717**	8

9	Personnel de soutien technique	s/o	3 391 481	134 032	---	---	-		**3 525 513**	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	1 100 211	39 500	---	---	---		**1 139 711**	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	-	-	---	---	---		**-**	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	5 144 161	685 261	---	---	-		**5 829 423**	12
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	-	-	---	---	-		**-**	13
14	**TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX**		**26 840 741**	**4 222 479**	**-**	**-**	**-**	**-**	**31 063 221**	**14**
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(140 000)	---	---	---	---		**(140 000)**	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	-	-	---	---	-		**-**	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	-	-	---	---	-		**-**	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	39 877	6 674	---	---	-		**46 551**	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	236 263	262 762	---	---	-		**499 025**	19
20	Bourses (735)	s/o	1 064 697	241 797	---	---	-		**1 306 493**	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	507 791	60 355	-	-	-		**568 145**	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	227 799	77 516	---	---	-		**305 315**	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	-	-	---	---	-		**-**	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	2 482 717	1 189 482	-	---	-		**3 672 199**	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	127 583	10 799	---	---	-		**138 382**	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	738 568	13 232	364 067	---	-		**1 115 867**	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	227 524	128 199	---	---	-		**355 724**	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	46 967	78	---	---	-		**47 045**	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	455 107	---	---	---		**455 107**	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note#3 (annexe 20)	666 214	163 705	6 525	---	-		**836 445**	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note#3 (annexe 20)	-	-	-	---	---		**-**	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	56 152	2 707	1 606	-	-		**60 464**	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	-	---	---		**-**	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	823 297	---	---		**823 297**	36
37	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	**(1 004)**	**51**	-	-	-		**(953)**	37
38	**TOTAL DES AUTRES CHARGES**		**6 281 148**	**2 612 464**	**1 195 495**	**-**	**-**	**-**	**10 089 107**	**38**
39	Ventes internes (878) [2]	s/o	-	-	---	---	-		**-**	39
40	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	41
42	**Total des autres charges incluant les gains et pertes latents**		**6 281 148**	**2 612 464**	**1 195 495**	**-**	**-**	**-**	**10 089 107**	**42**
43	**TOTAL DES CHARGES**		**33 121 889**	**6 834 943**	**1 195 495**	**-**	**-**	**-**	**41 152 327**	**43**
44	**EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES**		**2 761 460**	**10 786**	**(302 751)**	**-**	**-**	**-**	**2 469 496**	**44**

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

École Nationale d'Administration Publique
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2022
en $

		Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	**SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE**		(8 903 451)	30 244	769 068	-	-	-	**(8 104 138)**	1
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11	(700 000)	-	-	-	-		**(700 000)**	2
3	**Solde de fonds redressé**		**(9 603 451)**	**30 244**	**769 068**	**-**	**-**	**-**	**(8 804 138)**	**3**
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	35 883 349	6 845 729	892 745	-	-	-	**43 621 823**	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	33 121 889	6 834 943	1 195 495	-	-	-	**41 152 327**	5
6	**Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges**		**2 761 460**	**10 786**	**(302 751)**	**-**	**-**	**-**	**2 469 496**	**6**
7	Réévaluation autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite (309)	s/o	787 000	- - -	- - -	- - -	- - -		**787 000**	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	-	-	925 848	-	-		**925 848**	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	925 848	-	-	-	-		**925 848**	11
12	**Sous-total**		**2 622 612**	**10 786**	**623 097**	**-**	**-**	**-**	**3 256 496**	**12**
13	**SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE**		**(6 980 838)**	**41 030**	**1 392 166**	**-**	**-**	**-**	**(5 547 642)**	**13**

RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS[2]

14	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	838 536	41 030					**879 566**	14
15	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	- - -	- - -	- - -				**-**	15
16	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(7 819 374)	- - -	- - -	- - -	- - -		**(7 819 374)**	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	- - -	- - -	- - -		- - -		**-**	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	- - -	- - -	- - -		- - -		**-**	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o	- - -	- - -	1 392 166	- - -	- - -		**1 392 166**	19
20	**TOTAL DES SOLDES DE FONDS**		**(6 980 838)**	**41 030**	**1 392 166**	**-**	**-**	**-**	**(5 547 642)**	**20**

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.
Ces montants doivent être saisis manuellement.

École Nationale d'Administration Publique
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2022
en $

Annexe 1

		Enseignement/ Recherche 1	Soutien à l'enseignement et à la recherche 2	Administration 3	Terrains et bâtiments 4	Services à la collectivité 5	Services aux étudiants 6	Entreprises auxiliaires 7	Ajustements 8	Total 9	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	2 190 874	- - -	-	- - -	4 378 070	- - -	- - -		**6 568 944**	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	- - -	- - -	117 697	- - -	- - -	- - -	- - -		**117 697**	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	- - -	- - -	80 896	- - -	- - -	- - -	- - -		**80 896**	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du fo	- - -	- - -	11 770	- - -	- - -	- - -	- - -		**11 770**	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	1 780 553	- - -	-	- - -	-	- - -	- - -		**1 780 553**	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	-	- - -	-	- - -	-	- - -	- - -		-	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	-	- - -	-	- - -	-	- - -	- - -		-	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	570 572	-	-	-	-	101 985	-		**672 558**	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	2 060	25	40 452	-	-	-	-		**42 537**	9
10	**Total des produits provenant des étudiants**	**4 544 059**	**25**	**250 815**	**-**	**4 378 070**	**101 985**	**-**	**-**	**9 274 955**	**10**
11	Subventions du Ministère (515)	7 899	1 440 808	19 041 121	- - -	-	-	- - -		**20 489 828**	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 427)	(146)	-	60 000	-	3 251 938	(32 220)	-		**3 279 573**	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	308 565	-	-	-	2 000	-	-		**310 565**	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	-	-	-	-	1 462 523	-	-		**1 462 523**	14
15	**Total des subventions**	**316 318**	**1 440 808**	**19 101 121**	**-**	**4 716 461**	**(32 220)**	**-**	**-**	**25 542 489**	**15**
16	Intérêts et dividendes (435)	- - -	- - -	12 030	- - -	-	-	-		**12 030**	16
17	Intérêts sur les avances interfonds (440)	- - -	- - -	-	- - -	- - -	- - -	- - -		-	17
	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	- - -	-	-	-		-	0
1	Produits provenant dune fondation (446)	-	-	-	-	-	-	-		-	1
2	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	21 781	-	-	-	-	-	-		**21 781**	2
3	Gains sur vente de placement (526)	- - -	- - -	-	- - -	- - -	- - -	- - -		-	3
4	Recouvrement des coûts indirects (465)	484 011	-	-	- - -	213 980	-	-		**697 991**	4
5	Ventes externes (460)	-	130	-	70	-	-	17 794		**17 994**	5
6	Autres produits (466, 470)	77 206	31 429	90 071	-	110 596	-	6 806		**316 109**	6
7	**Total des produits autres**	**582 999**	**31 560**	**102 101**	**70**	**324 576**	**-**	**24 600**	**-**	**1 065 906**	**7**
8	**TOTAL DES PRODUITS**	**5 443 377**	**1 472 393**	**19 454 037**	**70**	**9 419 107**	**69 766**	**24 600**	**-**	**35 883 349**	**8**

Ecole Nationale d'Administration Publique
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2022
en $

Annexe 2

		Enseignement/ Recherche 1	Soutien à l'enseignement et à la recherche 2	Administration 3	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15 4	Services à la collectivité 5	Services aux étudiants 6	Entreprises auxiliaires 7	Ajustements 8	Total 9	
1	**Masse salariale**										1
2	Direction	288 165	131 852	1 162 904	131 852	402 948	-	-		**2 117 720**	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-		-	3
4	Enseignants-chercheurs	4 630 858	-	-	-	44 090	-	-		**4 674 948**	4
5	Chargés de cours	2 571 625	-	17 111	-	14 328	-	-		**2 603 065**	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	28 278	-	54 860	-	1 128 690	-	-		**1 211 828**	6

7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	73 964	-	-	-	36 264	-	-		**110 227**	7
8	Personnel professionnel non enseignant	1 057 997	518 211	1 014 390	81 302	3 733 174	82 025	-		**6 487 099**	8
9	Personnel de soutien technique	438 647	797 890	846 279	50 875	1 188 594	69 196	-		**3 391 481**	9
10	Personnel de soutien de bureau	252 645	132 067	439 097	221 424	54 978	-	-		**1 100 211**	10
11	Personnel de métier et ouvrier	-	-	-	-	-	-	-		**-**	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	2 533 137	384 467	583 208	113 841	1 490 833	38 676	-		**5 144 161**	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	13
14	**Total de la masse salariale et des avantages sociaux**	**11 875 315**	**1 964 487**	**4 117 850**	**599 293**	**8 093 899**	**189 897**	**-**	**-**	**26 840 741**	**14**
15	Avantages sociaux futurs (704)	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	(140 000)	**(140 000)**	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	16
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	17
18	Formation et perfectionnement (710)	4 780	5 663	10 488	481	18 465	-	-		**39 877**	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	99 132	5 625	70 676	7 528	52 245	1 057	-		**236 263**	19
20	Bourses (735)	521 047	-	528 400	-	-	15 250	-		**1 064 697**	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	33 796	248 498	226 432	1 317	7 407	(9 659)	-		**507 791**	21
22	Fournitures et matériel (745)	(66 318)	6 398	161 362	8 695	116 152	153	1 357		**227 799**	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	340 668	401 394	477 309	319 527	937 027	6 791	-		**2 482 717**	24
25	Volumes et périodiques (750)	14 071	107 536	2 296	-	3 680	-	-		**127 583**	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	159	15 068	1 568	716 112	-	-	5 662		**738 568**	26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	191 369	-	25 718	-	10 436	-	-		**227 524**	27
28	Location-exploitation (830)	-	-	-	-	8 392	-	38 575		**46 967**	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	12 934	530 070	34 161	21 900	67 169	(20)	-		**666 214**	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	132	164	54 617	-	1 243	(5)	-		**56 152**	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	33
34	Autres charges (860, 870)	54 192	-	(75 864)	-	21 892	-	(1 224)		**(1 004)**	34
35	**Total des charges autres**	**1 205 962**	**1 320 417**	**1 517 163**	**1 075 560**	**1 244 109**	**13 567**	**44 370**	**(140 000)**	**6 281 148**	**35**
36	Ventes internes (878)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	36
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	37
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-		-	38
39	**Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes**	**1 205 962**	**1 320 417**	**1 517 163**	**1 075 560**	**1 244 109**	**13 567**	**44 370**	**(140 000)**	**6 281 148**	**39**
40	**TOTAL DES CHARGES**	**13 081 277**	**3 284 904**	**5 635 012**	**1 674 853**	**9 338 008**	**203 464**	**44 370**	**(140 000)**	**33 121 889**	**40**

Ecole Nationale d'Administration Publique
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2022
en $

Annexe 3

		Enseignement/ Recherche 1	Enseignement 2	Recherche 3	Soutien à l'enseignement et à la recherche 4	Administration 5	Terrains et bâtiments 6	Services à la collectivité 7	Services aux étudiants 8	Entreprises auxiliaires 9	Ajustements 10	Total 11	
1	Autres frais facturés aux étudiants (459)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	1
2	**Total des produits provenant des étudiants**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2**
3	Subvention du Ministère (515)	-	-	78 280	-	-	-	-	836 870	-		**915 151**	3
4	Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	-	-	2 307 600	-	-	-	111 568	-	-		**2 419 169**	4
5	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	-	-	992 071	-	-	-	2 003 668	-	-		**2 995 739**	5
6	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	-	-	-	-	-	-	31 752	-	-		**31 752**	6
7	**Total des subventions**	**-**	**-**	**3 377 952**	**-**	**-**	**-**	**2 146 988**	**836 870**	**-**	**-**	**6 361 810**	**7**
8	Intérêts et de dividendes (435)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	8
9	Intérêts sur les avances interfonds (440)	- - -	- - -	- - -	- - -	-	- - -	- - -	- - -	- - -		-	9
10	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	10
11	Produits provenant d'une fondation (446)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	11
12	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	-	-	664 595	-	-	-	330	-	-		**664 925**	12
13	Gains sur vente de placements (526)	- - -	- - -	- - -	- - -	-	- - -	- - -	- - -	- - -		-	13
14	Ventes externes (460)	-	-	32 715	-	-	-	(213 980)	-	-		**(181 265)**	14
15	Autres produits (466, 470)	-	-	259	-	-	-	-	-	-		**259**	15
16	**Total des produits autres**	**-**	**-**	**697 568**	**-**	**-**	**-**	**(213 650)**	**-**	**-**	**-**	**483 918**	**16**
17	**TOTAL DES PRODUITS**	**-**	**-**	**4 075 520**	**-**	**-**	**-**	**1 933 338**	**836 870**	**-**	**-**	**6 845 729**	**17**

Ecole Nationale d'Administration Publique
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2022
en $

Annexe 4

		Enseignement/ Recherche 1	Enseignement 2	Recherche 3	Soutien à l'enseignement et à la recherche 4	Administration 5	Terrains et bâtiments 6	Services à la collectivité 7	Services aux étudiants 8	Entreprises auxiliaires 9	Ajustements 10	Total 11	
1	**Masse salariale**												1
2	Direction	-	-	102 540	-	-	-	-	-	-		**102 540**	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	3
4	Enseignants-chercheurs	-	-	110 153	-	-	-	3 518	51 501	-		**165 172**	4
5	Chargés de cours	-	-	-	-	-	-	-	3 320	-		**3 320**	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	-	-	155 040	-	-	-	3 200	1 666	-		**159 906**	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	-	-	559 639	-	-	-	24 056	16 436	-		**600 130**	7
8	Personnel professionnel non enseignant	-	-	1 279 025	-	-	-	656 594	396 998	-		**2 332 618**	8
9	Personnel de soutien technique	-	-	37 618	-	-	-	84 588	11 826	-		**134 032**	9
10	Personnel de soutien de bureau	-	-	36 058	-	-	-	-	3 442	-		**39 500**	10
11	Personnel de métier et ouvrier	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	-	-	417 838	-	-	-	171 037	96 386	-		**685 261**	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	13
14	**Total de la masse salariale et des avantages sociaux**	**-**	**-**	**2 697 912**	**-**	**-**	**-**	**942 993**	**581 574**	**-**	**-**	**4 222 479**	**14**
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	16
17	Formation et perfectionnement (710)	-	-	6 674	-	-	-	-	-	-		**6 674**	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	-	-	53 229	-	-	-	187 646	21 887	-		**262 762**	18
19	Bourses (735)	-	-	234 799	-	-	-	-	6 998	-		**241 797**	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	-	-	46 986	-	-	-	-	13 369	-		**60 355**	20
21	Fournitures et matériel (745)	-	-	52 488	-	-	-	24 813	215	-		**77 516**	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	-	-	460 537	-	-	-	516 355	212 590	-		**1 189 482**	23

24	Volumes et périodiques (750)	-	-	10 949	-	-	-	50	(200)	-		**10 799**	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	-	-	-	-	-	-	13 232	-	-		**13 232**	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	-	-	-	-	-	-	128 199	-	-		**128 199**	26
27	Location exploitation (830)	-	-	-	-	-	-	78	-	-		**78**	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	-	-	455 107	-	-	-	-	-	-		**455 107**	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	-	-	45 397	-	-	-	117 872	436	-		**163 705**	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	-	-	907	-	-	-	1 800	-	-		**2 707**	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	33
34	Autres charges (860, 870)	-	-	6	-	-	-	45	-	-		**51**	34
35	**Total des charges autres**	**-**	**-**	**1 367 077**	**-**	**-**	**-**	**990 090**	**255 296**	**-**	**-**	**2 612 464**	**35**
36	Ventes internes (878)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	36
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	37
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	38
39	**Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes**	**-**	**-**	**1 367 077**	**-**	**-**	**-**	**990 090**	**255 296**	**-**	**-**	**2 612 464**	**39**
40	**TOTAL DES CHARGES**	**-**	**-**	**4 064 989**	**-**	**-**	**-**	**1 933 083**	**836 870**	**-**	**-**	**6 834 943**	**40**

SECTION B

ÉTAT DU TRAITEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL DE DIRECTION

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

En application de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, chapitre E-14.1)

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
l'École nationale d'administration publique

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après l'« état du traitement ») de l'École nationale d'administration publique (ci après l'« université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2022.

À notre avis, à l'exception de l'incidence du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*

Fondement de l'opinion avec réserve

Les modifications apportées par le Secrétariat du Conseil du trésor aux *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* concernant les paramètres généraux d'augmentation salariales qui ont un effet rétroactif aux 1er avril 2020, 2021 et 2022 n'ont pas été inclus dans l'état du traitement, ce qui constitue une dérogation à la définition du salaire de base décrite à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022* considérant que l'information était connue à la date de rédaction de l'état du traitement. Les incidences de cette dérogation n'ont pas été évaluées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

PROJET

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1). En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère l'Enseignement supérieur, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

PROJET

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

[1]

Québec
Le XX octobre 2022

PROJET © Raymond Chabot Grant Thornton PROJET

[1] CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

État du traitement 2021-2022 requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : **École nationale d'administration publique**

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure et valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés

Nom	Prénom	Titre du poste occupé	Fonction	Intérim (oui / non)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en $)					Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés	
							Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Salaire de base + Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale	Allocations et frais remboursés - Nbre de mois dans la fonction	Allocations et frais remboursés - Valeur ($)
Laforest	**Guy**	Directeur général	REC	Non	9,00	S.O.	197 303	26 457	223 760	197 303	0	9,00	7 818
Dufour	**Guy**	Directeur de l'administration & secrétaire général	VR	Non	12,00	S.O.	181 519	3 452	184 971	0	0	12,00	12 135
Archambault	**Johanne**	Directrice des Services aux organisations	VR	Non	9,75	S.O.	181 519	3 014	184 533	0	0	9,75	1 290
Bilterys	**Robert**	Directeur de l'enseignement et de la recherche	VR	Non	12,00	S.O.	165 499	3 836	169 335	0	0	12,00	9 901
Cyr	**Hugo**	Directeur général	REC	Non	3,00	S.O.	197 303	157	197 460	0	0	3,00	8 021
Dufour	**Manon**	Directrice des Services aux organisations	VR	Oui	2,25	S.O.	126 058	3 415	129 473	0	0	2,25	0
Archambault	**Johanne**	Conseillère-cadre	VR	Non	2,25	S.O.	181 519	696	182 215	0	0	2,25	298
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				

ÉTAT DU TRAITEMENT 2021-2022

Nom de l'établissement : École nationale d'administration publique

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction [1]

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie [2]	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en $)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	0,67	Le plus élevé	148 608	2 766
		Moyenne	79 210	8 309
		Le moins élevé	126 058	869
Personnel de direction des services	10,43	Le plus élevé	131 804	8 079
		Moyenne	112 939	3 803
		Le moins élevé	107 239	298
Personnel de gérance des emplois de soutien	1,00	Le plus élevé	97 390	13 624
		Moyenne	79 950	13 624
		Le moins élevé	97 390	13 624

[1] Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)
[2] Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction [1]

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement [2]	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en $)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	0,09	Le plus élevé	205
		Moyenne	205
		Le moins élevé	205
Personnel de direction des services	9,63	Le plus élevé	8 082
		Moyenne	2 420
		Le moins élevé	70
Personnel de gérance des emplois de soutien	0,00	Le plus élevé	0
		Moyenne	0
		Le moins élevé	0

[1] Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)
[2] Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

ÉTAT DU TRAITEMENT 2021-2022

Nom de l'établissement : École nationale d'administration publique

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Nom	Prénom	Fonction	Commentaires
Laforest	Guy	REC	Indemnité de départ à la retraite : 197 303 $ (50 % versé en janvier 2022, 50 % sera versé en janvier 2023)
Laforest	Guy	REC	Solde de banques de vacances payées à l'occasion départ en janvier 2022 : 23 577 $
Laforest	Guy	REC	Régime d'assurance-maladie et mutilation : 2 880 $
Dufour	Manon	VR	Prime annuelle d'affectation de 18 152 $
Archambault	Johanne	VR	Indemnité de départ à la retraite non exercé : 181 519 $
Cyr	Hugo	VR	Régime d'assurance mutilation et vie : 157 $
Moyenne Personnel de direction des composantes de l'établissement			La moyenne du salaire réellement versé de base de 79 210 $ est inférieure au seuil minimum prévu de 126 058 $ étant donné la durée d'affectation et de transition dans les divers postes de la catégorie. La moyenne de 8 309 $ des Autres éléments du traitement imposable réellement accordés est supérieure au seuil maximum de 2 766 $ étant donné la durée d'affectation et de transition aux divers postes de la catégorie.
Moyenne Personnel de gérance des emplois de soutien			La moyenne du salaire réellement versé de base de 79 950 $ est inférieure au seuil minimum prévu de 97 390 $ étant donné diverses absences de nature temporaire dans la catégorie.

Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux membres du conseil d'administration de
l'École nationale d'administration publique

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après l'« état du traitement ») de l'École nationale d'administration publique (ci-après l'« université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2022.

À notre avis, à l'exception de l'incidence du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*

Fondement de l'opinion avec réserve

Les modifications apportées par le Secrétariat du Conseil du trésor aux *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* concernant les paramètres généraux d'augmentation salariales qui ont un effet rétroactif aux 1er avril 2020, 2021 et 2022 n'ont pas été inclus dans l'état du traitement, ce qui constitue une dérogation à la définition du salaire de base décrite à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022* considérant que l'information était connue à la date de rédaction de l'état du traitement. Les incidences de cette dérogation n'ont pas été évaluées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1). En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère l'Enseignement supérieur, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

– nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

– nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;

– nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

Québec
Le 31 octobre 2022

[1] CPA auditrice, permis de comptabilité publique nº A119912

FORMULAIRE DE DÉCLARATION
État du traitement 2021-2022 requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : **École nationale d'administration publique**

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure et valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés

Nom	Prénom	Titre du poste occupé	Fonction	Intérim (oui / non)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en $)					Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés	
							Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Salaire de base + Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale	Allocations et frais remboursés - Nbre de mois dans la fonction	Allocations et frais remboursés - Valeur ($)
Laforest	**Guy**	Directeur général	REC	Non	9,00	S.O.	197 303	26 457	223 760	197 303	0	9,00	7 818
Dufour	**Guy**	Directeur de l'administration & secrétaire général	VR	Non	12,00	S.O.	181 519	3 452	184 971	0	0	12,00	12 135
Archambault	**Johanne**	Directrice des Services aux organisations	VR	Non	9,75	S.O.	181 519	3 014	184 533	0	0	9,75	1 290
Bilterys	**Robert**	Directeur de l'enseignement et de la recherche	VR	Non	12,00	S.O.	165 499	3 836	169 335	0	0	12,00	9 901
Cyr	**Hugo**	Directeur général	REC	Non	3,00	S.O.	197 303	157	197 460	0	0	3,00	8 021
Dufour	**Manon**	Directrice des Services aux organisations	VR	Oui	2,25	S.O.	126 058	3 415	129 473	0	0	2,25	0
Archambault	**Johanne**	Conseillère-cadre	VR	Non	2,25	S.O.	181 519	696	182 215	0	0	2,25	298
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				

ÉTAT DU TRAITEMENT 2021-2022

Nom de l'établissement : École nationale d'administration publique

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction [1]

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie [2]	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en $)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	0,67	Le plus élevé	148 608	2 766
		Moyenne	79 210	8 309
		Le moins élevé	126 058	869
Personnel de direction des services	10,43	Le plus élevé	131 804	8 079
		Moyenne	112 939	3 803
		Le moins élevé	107 239	298
Personnel de gérance des emplois de soutien	1,00	Le plus élevé	97 390	13 624
		Moyenne	79 950	13 624
		Le moins élevé	97 390	13 624

[1] Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

[2] Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction [1]

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement [2]	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en $)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	0,09	Le plus élevé	205
		Moyenne	205
		Le moins élevé	205
Personnel de direction des services	9,63	Le plus élevé	8 082
		Moyenne	2 420
		Le moins élevé	70
Personnel de gérance des emplois de soutien	0,00	Le plus élevé	0
		Moyenne	0
		Le moins élevé	0

[1] Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

[2] Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Annexe 6-A Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'Université du Québec. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.1, 27 avril 1985, p. 1988-1990.
Amendée A-361-S-5079 (1er novembre 1989), G.O.Q.1, 18 novembre 1989, p. 4849.
Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p. 189.
Modifiée 2016-3-AG-S-R-23 (27 avril 2016), G.O.Q.1, 14 mai 2016, p. 544-548.
Modifiée 2018-12-AG-S-R-110 (7 novembre 2018), G.O.Q.1, 24 novembre 2018, p. 770-771.

Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, adoptée par le Conseil du trésor le 15 mai 2018, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.

Table des matières

1	Objet	3
2	Définitions	3
3	Conditions de travail	3
4	Avis de non-renouvellement de contrat	5
5	Vacances annuelles et congés	5
6	Avantages sociaux	5
7	Congés parentaux	5
8	Congés et postes vacants	5
9	Règles d'évaluation des chefs d'établissement	6
10	Paiement des coûts	6
11	Dispositions finales	6

Appendice 1 **7**

Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec **7**

1	Principe directeur	7
2	Objectifs	7
3	Description	7
4	Évaluation	7
5	Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif	8

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et des établissements

1 Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2 Définitions

2.1 L'expression « cadre supérieur » désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante ou de directeur général d'école supérieure ou d'institut de recherche;

b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un desdits établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1 précédent.

2.3 L'expression « établissement » désigne une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

2.4 L'expression « traitement » signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3 Conditions de travail

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction). Si le cadre supérieur quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur, il conserve son traitement pour une durée d'une année, par la suite son traitement sera celui applicable à son nouveau poste. Son traitement sera déterminé selon les modalités prévues pour cette catégorie de personnel.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement s'il intègre le corps professoral immédiatement après son congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé.

Au terme de son congé de perfectionnement, son traitement sera celui applicable à son poste de professeur.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est celui prévu au présent paragraphe. Les frais afférents versés dans le cadre de ce congé de perfectionnement ainsi que les autres conditions relatives à ce perfectionnement sont ceux prévus audit programme de mobilité.

3.4 Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an.

Dans tous les cas, le cadre supérieur doit intégrer le corps professoral au terme de son congé de perfectionnement.

3.5 Le cadre supérieur ayant acquis sa sécurité d'emploi, en vertu du paragraphe 3.2, qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements au terme d'un mandat et qui renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, le cas échéant, a droit à une allocation de départ équivalente à une année de traitement qui correspond au salaire qu'il reçoit au moment de son départ.

Une allocation de départ peut être accordée à un cadre supérieur qui quitte l'Université pendant son mandat si sa démission résulte d'un cas de force majeure.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de replacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à l'allocation de départ et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

3.6 Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

3.7 Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une allocation de départ équivalente à la portion non écoulée de l'année de perfectionnement.

3.8 L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements.

3.9 Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

3.10 Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et les établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, l'Université du Québec ou l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur doit donner son assentiment.

3.11 Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés, selon le cas, par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu, est établie au prorata du temps écoulé dans ces établissements ou à l'Université du Québec, le cas échéant, à titre de cadre supérieur.

3.12 Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront « établissement » au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas admissibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

4 Avis de non-renouvellement de contrat

En ce qui concerne le chef d'établissement, les modalités concernant le non-renouvellement de mandat sont prévues au règlement général 11 Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement.

À l'égard des autres cadres supérieurs, lorsqu'aucune disposition n'est prévue, ce dernier a droit à un avis écrit de non-renouvellement de six (6) mois.

5 Vacances annuelles et congés

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

6 Avantages sociaux

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

7 Congés parentaux

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

8 Congés et postes vacants

8.1 À la demande d'un cadre supérieur mentionné à l'article 2, l'instance concernée peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.

8.2 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à l'instance concernée, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

8.3 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

8.4 Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.

8.5 Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.

8.6 Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.

8.7 Le conseil d'administration de l'université constituante, de l'école supérieure et de l'institut de recherche désigne le suppléant chaque fois qu'un poste de cadre supérieur autre que celui de chef d'établissement est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

8.8 Le cadre supérieur qui assume un intérim pour un poste de même niveau, en plus de ses fonctions habituelles, en application des paragraphes 8.6 ou 8.7, ne peut recevoir en contrepartie aucune compensation monétaire (prime, boni, etc.).

9 Règles d'évaluation des chefs d'établissement

Les règles d'évaluation des chefs d'établissement sont prévues à l'appendice 1 de la présente annexe.

10 Paiement des coûts

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11 Dispositions finales

11.1 Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1er septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.

11.2 Lorsqu'un poste existant est subséquemment autorisé et défini de niveau « cadre supérieur », le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, aux fins du paragraphe 2.2 la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.

11.3 Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus à l'instance concernée de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.

11.4 Si la nomination, le renouvellement ou la prolongation de mandat d'un cadre supérieur a eu lieu avant le 1er mai 2018, les dispositions du Protocole qui étaient en vigueur le 30 avril 2018 s'appliquent.

Lors d'une nomination, d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat subséquent au 30 avril 2018, les dispositions du présent Protocole s'appliquent.

11.5 Les dispositions du protocole sont conformes à la règle budgétaire sur les « Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure », si celles-ci étaient modifiées ou si les établissements de l'Université du Québec obtiennent une dérogation à celles-ci, le Protocole sera modifié pour en tenir compte.

Appendice 1

Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec

1 Principe directeur

Conformément aux règles du ministère du Conseil exécutif et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, l'opération d'évaluation du rendement et de révision du traitement des chefs d'établissement doit être effectuée annuellement.

2 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces règles visent à :

- Mettre en place une démarche d'évaluation des chefs d'établissement participative, mobilisatrice et adaptée au milieu universitaire. L'évaluation du rendement doit être motivée, équitable et empreinte de respect à l'égard de la personne évaluée et de l'établissement qu'elle dirige;
- Élaborer une démarche d'évaluation sous la responsabilité des présidents de conseil d'administration des établissements;
- Informer le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de la démarche.

3 Description

La démarche d'évaluation comporte habituellement les étapes suivantes :

- Au mois de février de chaque année, le président de l'Université du Québec transmet aux présidents de conseil d'administration (sauf si le chef d'établissement assume ce rôle, auquel cas le conseil désigne un membre socioéconomique pour réaliser l'évaluation) une demande d'évaluation de leur chef d'établissement;
- Le chef d'établissement présente un état de son bilan de l'année écoulée;
- Le président de conseil d'administration procède à l'évaluation du chef d'établissement selon les critères établis par le conseil d'administration;
- Les présidents de conseil d'administration des établissements transmettent les résultats de leur évaluation au président de l'Université du Québec;
- Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de l'évaluation réalisée par les présidents de conseil d'administration des établissements.

4 Évaluation

Le processus d'évaluation du rendement pourra notamment comprendre les éléments suivants :

- La présentation du bilan du chef d'établissement en fonction des objectifs fixés préalablement;

- Un état de réalisation des orientations stratégiques et réalisations constatées;
- Sa contribution au développement et au rayonnement de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité de son établissement;
- La mise en œuvre des objectifs financiers;
- Ses relations avec le conseil d'administration quant à :
    - La qualité de l'information transmise;
    - La mise en œuvre des décisions;
    - Le respect des politiques et décisions.

Au terme de son évaluation, le président de conseil d'administration transmet au président de l'Université du Québec un rapport devant contenir une des recommandations suivantes, accompagnée des commentaires à l'appui, du pourcentage retenu ainsi que des bonifications salariales afférentes qui seront versées au chef d'établissement :

A : Rendement qui dépasse de beaucoup les attentes

B : Rendement qui dépasse les attentes

C : Rendement qui est équivalent aux attentes

D : Rendement qui est inférieur aux attentes

E : Rendement qui est grandement inférieur aux attentes

5 Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif

Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats du rapport d'évaluation transmis par le président de conseil d'administration.

SECTION C

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

En application de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : **ENAP**

Date : 31 octobre 2022

I. Éléments d'information **II. Observations** **III. Remarques**

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)

		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022[P]	
	Étudiant															
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP													711,26	
2	EEETP au 1er cycle	EEETP														EEETP 2021-2022: Données définitives provenant du système PRISME (UQ)
3	EEETP au 2e cycle	EEETP													672,66	
4	EEETP au 3e cycle	EEETP													38,60	
5	Effectif étudiant total	n													1 998	
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n													0	
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n													0	
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%													0%	
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n													1 936	
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%													96,9%	
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n													62	
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%													3,1%	
13	Effectif étudiant internationaux	n													160	
14	Effectif étudiant internationaux	%													8,0%	
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n													0	
16	Stagiaires postdoctoraux	n													2	
17	Résidents en médecine	n													0	
	Enseignants-chercheurs															
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**2**	**0**	**1**	**0**	**0**	**1**	**5**	**0**	**1**	**1**	
19	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	0	1	0	0	1	1	0	0	0	
20	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	0	0	0	0	0	4	0	1	1	
21	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**42**	**37**	**35**	**34**	**29**	**27**	**32**	**32**	**32**	**30**	
22	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	29	24	23	22	18	16	17	17	16	14	
23	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	13	13	12	12	11	11	15	15	16	16	
24	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**94**	**74**	**76**	**57**	**78**	**75**	**72**	**81**	**74**	**87**	
25	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	71	63	57	43	59	52	46	55	57	62	
26	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	23	11	19	14	19	23	26	26	17	25	
27	Nombre moyen de cours par professeur	n														
28	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n														
29	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
30	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	45,69	51,68	51,74	48,62	57,14	61,70	55,25	57,03	58,03	66,60	
31	Ratio EETP / professeur	EETP/n	n.d.	n.d.	n.d.	19,19	20,58	20,62	19,64	22,60	24,70	20,25	19,85	20,38	23,71	
32	Cours donnés par les professeurs	%														
33	Cours donnés par les chargés de cours	%														
34	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%														

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)

		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022[P]
	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire														
35	**Hommes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**29**	**24**	**23**	**22**	**18**	**16**	**17**	**17**	**16**	**14**
36	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
40	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
41	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
42	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
43	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
44	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	24	19	17	18	15	13	14	14	13	11
45	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	4	3	2	2	2	2	2	2
46	**Femmes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**13**	**13**	**12**	**12**	**11**	**11**	**15**	**15**	**16**	**16**
47	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
50	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
51	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
53	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
54	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
55	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	12	12	12	11	11	15	15	16	16
56	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
57	**Total**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**42**	**37**	**35**	**34**	**29**	**27**	**32**	**32**	**32**	**30**
58	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
59	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
62	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

63	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
64	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	36	31	29	30	26	24	29	29	29	27
67	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	4	3	2	2	2	2	2	2

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)

		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022[P]
	Chargés de cours selon le secteur disciplinaire														
68	**Hommes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**71**	**63**	**57**	**43**	**59**	**52**	**46**	**55**	**57**	**62**
69	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	2	2	2	2	0	3	3	2
71	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
72	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	13	14	11	9	11	10	17	12	15
75	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	2	2	2	2	3	3	4	4	3
77	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	56	47	39	28	46	36	33	31	38	42
78	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
79	**Femmes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**23**	**11**	**19**	**14**	**19**	**23**	**26**	**26**	**17**	**25**
80	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
81	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
82	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
83	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
85	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	4	4	5	4	3	4	4	1	2
86	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
87	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	0	0	0	1	3	2	3	1	3
88	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	16	7	15	9	14	17	20	19	15	20
89	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
90	**Total**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**94**	**74**	**76**	**57**	**78**	**75**	**72**	**81**	**74**	**87**
91	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
92	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	2	2	2	2	0	3	3	2
93	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
94	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
95	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
96	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	18	17	18	16	13	14	14	21	13	17
97	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
98	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	2	2	3	6	5	7	5	6
99	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	72	54	54	37	60	53	53	50	53	62
100	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

n.d. Données non disponibles
n.a. Données non applicables

[P] Les données sur l'effectif étudiant et le personnel pour l'année 2021-2022 sont provisoires (avant amendements).

Notes méthodologiques, lignes 18 à 100

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2020-2021, septembre 2022.
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2021-2022, septembre 2022.

2. Attribution des secteurs disciplinaires

La répartition des professeurs-chercheurs (et de la direction académique) par famille disciplinaire produite initialement par le BCI a dû être complètement revue en raison d'écarts importants dans la classification des disciplines. La "Table de conversion" présentée au dernier onglet du présent fichier n'était pas respectée, fournissant un état des lieux erroné par rapport à la classification attendue et notamment face à la répartition des données étudiantes.

Afin de corriger la situation, le siège social UQ a appliqué la même méthodologie de base que le BCI, en utilisant d'abord la discipline rattachée au département lorsque celle-ci était unique. Si le département était conjoint (ex. "Mathématiques et informatique" ou "Arts et lettres"), c'est le code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER qui a été retenu. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi à l'onglet "Table de conversion". Les individus apparaissant dans la discipline « Autres » sont des professeurs dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels, ou font partie de la direction académique (décanats).

La répartition des chargés de cours par famille disciplinaire produite par le BCI a connu la même révision que celle des professeurs et ce, pour les mêmes raisons que celles citées plus haut. Le siège social UQ l'a produite en fonction des montants de rémunération de base versés sur toute l'année en lien avec des activités GDEU. Un CAFF étant associé à chaque cours enseigné, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand montant de rémunération de base. Si un même montant était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie des disciplines présentée dans la grille. Notez que les disciplines ont été révisées sur toute la ligne du temps en fonction des plus récents CAFF attribués aux cours.

3. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

4. Calcul des ratios étudiants par professeur

Étant donné que l'historique des données étudiantes n'a pas été rapporté dans la grille par le MES, le siège social UQ a calculé les ratios étudiants / professeur en fonction des données étudiantes de la dernière déclaration. Ce faisant, les données étudiantes utilisées pour 2020-2021 sont des données provisoires.

	Nom de l'établissement : ENAP															Date : 31 octobre 2022
																Page 2 de 5
	I. Éléments d'information		II. Observations													III. Remarques
	INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS															
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
	1er cycle - Baccalauréat	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
101	**Hommes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	0	
102	Sciences de la santé	n														
103	Sciences pures	n														
104	Sciences appliquées	n														
105	Arts	n														
106	Lettres	n														
107	Sciences humaines	n														
108	Éducation	n														
109	Droit	n														
110	Administration	n														
111	Autres	n														
112	**Femmes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	0	
113	Sciences de la santé	n														
114	Sciences pures	n														
115	Sciences appliquées	n														
116	Arts	n														
117	Lettres	n														
118	Sciences humaines	n														
119	Éducation	n														
120	Droit	n														
121	Administration	n														
122	Autres	n														
123	**Total** [1]	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	0	
124	Sciences de la santé	n														
125	Sciences pures	n														
126	Sciences appliquées	n														
127	Arts	n														
128	Lettres	n														
129	Sciences humaines	n														
130	Éducation	n														
131	Droit	n														
132	Administration	n														
133	Autres	n														

En jaune: Données déjà détenues par le MES.

1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
	1er cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
134	**Hommes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	
135	Sciences de la santé	n														
136	Sciences pures	n														
137	Sciences appliquées	n														
138	Arts	n														
139	Lettres	n														
140	Sciences humaines	n														
141	Éducation	n														
142	Droit	n														
143	Administration	n														
144	Autres	n														
145	**Femmes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	0	
146	Sciences de la santé	n														
147	Sciences pures	n														
148	Sciences appliquées	n														
149	Arts	n														
150	Lettres	n														
151	Sciences humaines	n														
152	Éducation	n														
153	Droit	n														

En jaune: Données déjà détenues par le MES.

154	Administration	n													
155	Autres	n													
156	**Total [1]**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	0
157	Sciences de la santé	n													
158	Sciences pures	n													
159	Sciences appliquées	n													
160	Arts	n													
161	Lettres	n													
162	Sciences humaines	n													
163	Éducation	n													
164	Droit	n													
165	Administration	n													
166	Autres	n													
	1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.														
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
	2e cycle - Maîtrise	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**
167	**Hommes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	473
168	Sciences de la santé	n													
169	Sciences pures	n						**En jaune: Données déjà détenues par le MES.**							
170	Sciences appliquées	n													
171	Arts	n													
172	Lettres	n													
173	Sciences humaines	n													
174	Éducation	n													
175	Droit	n													
176	Administration	n													473
177	Autres	n													
178	**Femmes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	**615**
179	Sciences de la santé	n													
180	Sciences pures	n													
181	Sciences appliquées	n													
182	Arts	n													
183	Lettres	n													
184	Sciences humaines	n													
185	Éducation	n													
186	Droit	n													
187	Administration	n													615
188	Autres	n													
189	**Total [1]**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	**1105**
190	Sciences de la santé	n													
191	Sciences pures	n													
192	Sciences appliquées	n													
193	Arts	n													
194	Lettres	n													
195	Sciences humaines	n													
196	Éducation	n													
197	Droit	n													
198	Administration	n													1105
199	Autres	n													
	1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.														
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
	2e cycle - Autres sanctions	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**
200	**Hommes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**291**
201	Sciences de la santé	n													
202	Sciences pures	n						**En jaune: Données déjà détenues par le MES.**							
203	Sciences appliquées	n													
204	Arts	n													
205	Lettres	n													
206	Sciences humaines	n													
207	Éducation	n													
208	Droit	n													

209	Administration	n													285
210	Autres	n													6
211	**Femmes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	**538**
212	Sciences de la santé	n													
213	Sciences pures	n													
214	Sciences appliquées	n													
215	Arts	n													
216	Lettres	n													
217	Sciences humaines	n													
218	Éducation	n													
219	Droit	n													
220	Administration	n													531
221	Autres	n													7
222	**Total** [1]	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	**831**
223	Sciences de la santé	n													
224	Sciences pures	n													
225	Sciences appliquées	n													
226	Arts	n													
227	Lettres	n													
228	Sciences humaines	n													
229	Éducation	n													
230	Droit	n													
231	Administration	n													817
232	Autres	n													14
	1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.														
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
	3e cycle - Doctorat	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**
233	**Hommes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**34**
234	Sciences de la santé	n													
235	Sciences pures	n					**En jaune: Données déjà détenues par le MES.**								
236	Sciences appliquées	n													
237	Arts	n													
238	Lettres	n													
239	Sciences humaines	n													
240	Éducation	n													
241	Droit	n													
242	Administration	n													34
243	Autres	n													
244	**Femmes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	**25**
245	Sciences de la santé	n													
246	Sciences pures	n													
247	Sciences appliquées	n													
248	Arts	n													
249	Lettres	n													
250	Sciences humaines	n													
251	Éducation	n													
252	Droit	n													
253	Administration	n													25
254	Autres	n													
255	**Total** [1]	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	**59**
256	Sciences de la santé	n													
257	Sciences pures	n													
258	Sciences appliquées	n													
259	Arts	n													
260	Lettres	n													
261	Sciences humaines	n													
262	Éducation	n													
263	Droit	n													
264	Administration	n													59
265	Autres	n													
	1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.														

			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
	3e cycle - Autres sanctions	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**
266	**Hommes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**
267	Sciences de la santé	n													
268	Sciences pures	n													
269	Sciences appliquées	n													
270	Arts	n													
271	Lettres	n													
272	Sciences humaines	n													
273	Éducation	n													
274	Droit	n													
275	Administration	n													1
276	Autres	n													
277	**Femmes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	**2**
278	Sciences de la santé	n													
279	Sciences pures	n													
280	Sciences appliquées	n													
281	Arts	n													
282	Lettres	n													
283	Sciences humaines	n													
284	Éducation	n													
285	Droit	n													
286	Administration	n													2
287	Autres	n													
288	**Total** [1]	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	**3**
289	Sciences de la santé	n													
290	Sciences pures	n													
291	Sciences appliquées	n													
292	Arts	n													
293	Lettres	n													
294	Sciences humaines	n													
295	Éducation	n													
296	Droit	n													
297	Administration	n													3
298	Autres	n													

1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

En jaune: Données déjà détenues par le MES.

			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
	Total (grades)	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**
299	**Hommes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**507**
300	Sciences de la santé	n													
301	Sciences pures	n													
302	Sciences appliquées	n													
303	Arts	n													
304	Lettres	n													
305	Sciences humaines	n													
306	Éducation	n													
307	Droit	n													
308	Administration	n													507
309	Autres	n													
310	**Femmes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	**640**
311	Sciences de la santé	n													
312	Sciences pures	n													
313	Sciences appliquées	n													
314	Arts	n													
315	Lettres	n													
316	Sciences humaines	n													
317	Éducation	n													
318	Droit	n													
319	Administration	n													640
320	Autres	n													
321	**Total** [1]	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	**1164**
322	Sciences de la santé	n													

323	Sciences pures	n													
324	Sciences appliquées	n													
325	Arts	n													
326	Lettres	n													
327	Sciences humaines	n													
328	Éducation	n													
329	Droit	n													
330	Administration	n													1164
331	Autres	n													
	1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.														
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
	Total (autres sanctions)	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**
332	**Hommes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**292**
333	Sciences de la santé	n													
334	Sciences pures	n													
335	Sciences appliquées	n													
336	Arts	n													
337	Lettres	n													
338	Sciences humaines	n													
339	Éducation	n													
340	Droit	n													
341	Administration	n													286
342	Autres	n													6
343	**Femmes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	**540**
344	Sciences de la santé	n													
345	Sciences pures	n													
346	Sciences appliquées	n													
347	Arts	n													
348	Lettres	n													
349	Sciences humaines	n													
350	Éducation	n													
351	Droit	n													
352	Administration	n													533
353	Autres	n													7
354	**Total** [1]	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	**834**
355	Sciences de la santé	n													
356	Sciences pures	n													
357	Sciences appliquées	n													
358	Arts	n													
359	Lettres	n													
360	Sciences humaines	n													
361	Éducation	n													
362	Droit	n													
363	Administration	n													820
364	Autres	n													14
	1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.														
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
	Total (toutes les sanctions)	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**
365	**Hommes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**799**
366	Sciences de la santé	n													
367	Sciences pures	n													
368	Sciences appliquées	n													
369	Arts	n													
370	Lettres	n													
371	Sciences humaines	n													
372	Éducation	n													
373	Droit	n													
374	Administration	n													793
375	Autres	n													6
376	**Femmes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	**1180**
377	Sciences de la santé	n													

En jaune: Données déjà détenues par le MES.

En jaune: Données déjà détenues par le MES.

378	Sciences pures	n														
379	Sciences appliquées	n														
380	Arts	n														
381	Lettres	n														
382	Sciences humaines	n														
383	Éducation	n														
384	Droit	n														
385	Administration	n													1173	
386	Autres	n													7	
387	**Total** [1]	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	**1998**	
388	Sciences de la santé	n														
389	Sciences pures	n														
390	Sciences appliquées	n														
391	Arts	n														
392	Lettres	n														
393	Sciences humaines	n														
394	Éducation	n														
395	Droit	n														
396	Administration	n													1984	
397	Autres	n													14	

1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

	Nom de l'établissement : ENAP																		Date : 31 octobre 2022
																			Page 3 de 5
	I. Éléments d'information		II. Observations																III. Remarques
	INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade																
		Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
	Taux de réussite des études de baccalauréat																			
398	Persévérance après 1 an	%																		
399	Diplomation après 6 ans	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																			
400	Sciences de la santé	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
401	Sciences pures	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
402	Sciences appliquées	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
403	Arts	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
404	Lettres	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
405	Sciences humaines	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
406	Éducation	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
407	Droit	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
408	Administration	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
409	Autres	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant														74,7%	69,3%	n.d.	n.d.	n.d.	
410	Sciences de la santé	%															n.d.	n.d.	n.d.	
411	Sciences pures	%															n.d.	n.d.	n.d.	
412	Sciences appliquées	%															n.d.	n.d.	n.d.	
413	Arts	%															n.d.	n.d.	n.d.	
414	Lettres	%															n.d.	n.d.	n.d.	
415	Sciences humaines	%															n.d.	n.d.	n.d.	
416	Éducation	%															n.d.	n.d.	n.d.	
417	Droit	%															n.d.	n.d.	n.d.	
418	Administration	%														69,3%	n.d.	n.d.	n.d.	
419	Autres	%															n.d.	n.d.	n.d.	
	Taux de réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant													94,7%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
420	Sciences de la santé	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
421	Sciences pures	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
422	Sciences appliquées	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
423	Arts	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
424	Lettres	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
425	Sciences humaines	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
426	Éducation	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
427	Droit	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
428	Administration	%												94,7%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
429	Autres	%													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant										66,7%	25,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
430	Sciences de la santé	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
431	Sciences pures	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
432	Sciences appliquées	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
433	Arts	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
434	Lettres	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
435	Sciences humaines	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
436	Éducation	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
437	Droit	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	

En jaune: Données déjà détenues par le MES.

Indiquer le taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans pour l'ensemble des secteurs pour 2016 (case Q21). Les données précédentes sont déjà détenues par le MES.

Indiquer le taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 6 ans pour 2014 (case O32) pour l'ensembles des secteurs. Les données précédentes sont déjà détenues par le MES.

Indiquer le taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans pour 2012 (case M43) pour l'ensemble des secteurs. Les données précédentes sont déjà détenues par le MES.

438	Administration	%										25,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
439	Autres	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
			Nombre de diplômés/persévérants parmi la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade																
		Unité	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
	Réussite des études de baccalauréat																		
440	Persévérance après 1 an	n																	
441	Diplomation après 6 ans	n		En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	n																	
442	Sciences de la santé	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
443	Sciences pures	n		En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
444	Sciences appliquées	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
445	Arts	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
446	Lettres	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
447	Sciences humaines	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
448	Éducation	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
449	Droit	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
450	Administration	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
451	Autres	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Réussite des études de 2e cycle après 4 ans, par domaine CLASS dominant																		
452	Sciences de la santé	n															n.d.	n.d.	n.d.
453	Sciences pures	n															n.d.	n.d.	n.d.
454	Sciences appliquées	n		En jaune: Données déjà détenues par le MES.													n.d.	n.d.	n.d.
455	Arts	n															n.d.	n.d.	n.d.
456	Lettres	n															n.d.	n.d.	n.d.
457	Sciences humaines	n															n.d.	n.d.	n.d.
458	Éducation	n															n.d.	n.d.	n.d.
459	Droit	n															n.d.	n.d.	n.d.
460	Administration	n														52	n.d.	n.d.	n.d.
461	Autres	n															n.d.	n.d.	n.d.
	Réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant																		
462	Sciences de la santé	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
463	Sciences pures	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
464	Sciences appliquées	n		En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
465	Arts	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
466	Lettres	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
467	Sciences humaines	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
468	Éducation	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
469	Droit	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
470	Administration	n												54	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
471	Autres	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Réussite des études de 3e cycle après 8 ans, par domaine CLASS dominant																		
472	Sciences de la santé	n											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
473	Sciences pures	n											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
474	Sciences appliquées	n		En jaune: Données déjà détenues par le MES.									n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
475	Arts	n											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
476	Lettres	n											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
477	Sciences humaines	n											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
478	Éducation	n											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
479	Droit	n											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
480	Administration	n										1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
481	Autres	n											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Durée moyenne des études au baccalauréat (6 ans)																		

482	Sciences de la santé	an	**En jaune: Données déjà détenues par le MES.**											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
483	Sciences pures	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
484	Sciences appliquées	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
485	Arts	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
486	Lettres	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
487	Sciences humaines	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
488	Éducation	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
489	Droit	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
490	Administration	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
491	Autres	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
492	Ensemble des secteurs	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Durée moyenne des études de maîtrise (4 ans)																	
493	Sciences de la santé	an														n.d.	n.d.	n.d.
494	Sciences pures	an														n.d.	n.d.	n.d.
495	Sciences appliquées	an					2,22	2,78	3,00	2,17						n.d.	n.d.	n.d.
496	Arts	an														n.d.	n.d.	n.d.
497	Lettres	an														n.d.	n.d.	n.d.
498	Sciences humaines	an														n.d.	n.d.	n.d.
499	Éducation	an														n.d.	n.d.	n.d.
500	Droit	an														n.d.	n.d.	n.d.
501	Administration	an		1,90	2,04	2,06	2,15	2,23	2,04	2,01	2,18	1,66	1,86	1,92	2,12	2,04	n.d.	n.d.	n.d.
502	Autres	an															n.d.	n.d.	n.d.
503	Ensemble des secteurs	an		1,90	2,04	2,06	2,15	2,25	2,05	2,02	2,18	1,66	1,86	1,92	2,12	2,04	n.d.	n.d.	n.d.
	Durée moyenne des études de doctorat (8 ans)																	
504	Sciences de la santé	an	**En jaune: Données déjà détenues par le MES.**										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
505	Sciences pures	an											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
506	Sciences appliquées	an											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
507	Arts	an											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
508	Lettres	an											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
509	Sciences humaines	an											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
510	Éducation	an											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
511	Droit	an											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
512	Administration	an										7,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
513	Autres	an											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
514	Ensemble des secteurs	an										7,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Nom de l'établissement : **ENAP**

Date : 31 octobre 2022

I. Éléments d'information **II. Observations** **III. Remarques**

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

	Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022[P]
515	**Hommes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**81**	**72**	**70**	**65**	**57**	**57**	**57**	**66**	**62**	**71**
516	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	7	5	5	5	5	5	5	5	7
517	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	2	3	2	2	2	2	2	3
518	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	5	3	2	3	3	3	3	3	4
519	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	29	25	24	24	19	16	17	18	17	16
520	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	9	10	8	6	7	6	10	9	9
521	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	9	10	8	6	7	6	10	9	9
522	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
523	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
524	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	14	14	11	12	12	12	15	14	21
525	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	10	10	10	9	10	11	13	12	15
526	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	5	5	5	6	6	5	5	3
527	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	2	2	2	1	1	0	0	0	0
528	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	2	2	2	1	1	0	0	0	0
529	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
530	**Femmes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**129**	**138**	**133**	**120**	**103**	**101**	**113**	**123**	**130**	**146**
531	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	11	9	10	8	7	7	9	8
532	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	3	2	2	1	1	1	1	1
533	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	8	8	7	8	7	6	6	8	7
534	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	14	14	12	11	12	16	16	17	17
535	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	15	14	14	4	4	7	6	8	9
536	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	15	14	14	4	4	7	6	8	9
537	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
538	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
539	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	25	29	28	29	28	32	37	41	44	55
540	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	33	35	31	27	26	27	30	36	36	42
541	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	28	34	34	29	24	18	16	17	16	15
542	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
543	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
544	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
545	**Total**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**210**	**210**	**203**	**185**	**160**	**158**	**170**	**189**	**192**	**217**
546	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	16	17	16	14	15	13	12	12	14	15
547	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	5	5	4	3	3	3	3	4
548	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	13	11	9	11	10	9	9	11	11
549	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	43	39	38	36	30	28	33	34	34	33
550	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	33	24	24	22	10	11	13	16	17	18
551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	33	24	24	22	10	11	13	16	17	18
552	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
553	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
554	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	39	43	42	40	40	44	49	56	58	76
555	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	42	45	41	37	35	37	41	49	48	57
556	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	33	39	39	34	29	24	22	22	21	18
557	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	3	3	2	1	1	0	0	0	0
558	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	2	1	1	0	0	0	0
559	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Année universitaire (Effectif de l'année universitaire)

	Effectif de chargés de cours	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022[P]
560	**Total**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**94**	**74**	**76**	**57**	**78**	**75**	**72**	**81**	**74**	**87**
561	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	71	63	57	43	59	52	46	55	57	62
562	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	23	11	19	14	19	23	26	26	17	25

n.d. Données non disponibles
n.a. Données non applicables

[P] Les données sur le personnel pour l'année 2021-2022 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée dans le cadre de l'enquête SYSPER, celle-ci étant encore en production à ce jour. Les mêmes paramètres ont toutefois été appliqués aux données préliminaires de 2021-2022, de façon à pouvoir transmettre une donnée comparable pour l'année la plus récente.

Notes méthodologiques, lignes 515 à 559

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2020-2021, septembre 2022.
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2021-2022, septembre 2022.

2. Sélection de la population

Les données sur le personnel (à l'exception des chargés de cours) ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année et ce, sans égard au statut d'emploi, conformément aux directives de la grille.
Cette méthode de calcul ne fournit qu'un portrait partiel des effectifs universitaires en excluant le personnel à temps partiel et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier, comme par le passé.

3. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

	Nom de l'établissement : ENAP															Date : 31 octobre 2022
	Source: IFR (UQ) et SYSPER (BCI); compilation DRI-UQ, octobre 2022															Page 5 de 5
	I. Éléments d'information		II. Observations													III. Remarques
	INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE		Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)													
	Fonds de recherche par source de financement	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	
714	**Fonds de recherche (total)**	**k$**	**..**	**..**	**..**	**2 822**	**1 730**	**3 154**	**1 626**	**1 846**	**1 779**	**3 016**	**3 677**	**3 395**	**3 222**	
715	**Subventions d'infrastructure de la FCI**	k$	..	..	..	0	0	975	0	0	0	124	0	0	0	Symbole:
716	**Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI**	k$	..	..	..	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(..) Les données concernant le personnel ne sont pas disponibles pour cette période.
717	**Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)**	k$	**..**	**..**	**..**	**749**	**527**	**675**	**1 018**	**1 123**	**647**	**907**	**614**	**767**	**509**	
718	Chaires de recherche du Canada	k$	..	..	..	400	396	321	300	300	100	336	203	150	125	
719	Organismes subventionnaires canadiens	k$	..	..	..	344	131	354	706	809	509	571	411	608	353	
720	Gouvernement du Canada	k$	..	..	..	5			12	14	38			9	31	
721	**Subventions de recherche du Québec**	k$	**..**	**..**	**..**	**236**	**165**	**182**	**113**	**55**	**281**	**922**	**1 195**	**1 252**	**1 168**	
722	Fonds de recherche du Québec	k$	..	..	..	158	115	182	113	45	190	589	610	618	590	
723	Gouvernement du Québec	k$	..	..	..	78	50			10	91	333	585	634	578	
724	**Financement institutionnel**	k$	**..**	**..**	**..**	**63**	**20**	**54**	**22**	**18**	**15**	**39**	**20**	**86**	**68**	
725	**Autres sources**	k$	**..**	**..**	**..**	**1 773**	**1 018**	**1 268**	**473**	**650**	**836**	**1 023**	**1 847**	**1 290**	**1 476**	
726	Contrats	k$	..	..	..	1 502	933	1 179	402	575	614	705	1 783	1 235	1 192	
...	**Exclusions**	k$	**..**	**..**	**..**	**1 646**	**2 152**	**2 153**	**1 703**	**1 267**	**902**	**1 107**	**1 240**	**1 084**	**925**	Les exclusions correspondent aux octrois retirés des
...	Non associé à un professeur-chercheur	k$	..	..	..	568	839	698	1 063	923	560	691	824	724	761	calculs afin de respecter la méthodologie proposée.
...	FIR du gouvernement fédéral	k$	..	..	..	191	205	236	229	271	342	416	416	360	309	
...	FIR du gouvernement provincial	k$	..	..	..	886	1 108	1 007	403	0	0	0	0	0	0	
...	Services professionnels	k$	..	..	..	0	0	212	8	73	0	0	0	0	0	
			Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)													
	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	
727	**Fonds de recherche (total)**	**k$**	**..**	**..**	**..**	**2 822**	**1 730**	**3 154**	**1 626**	**1 846**	**1 779**	**3 016**	**3 677**	**3 395**	**3 222**	
728	Sciences de la santé	k$	..	..	..											cellule vide : aucun chercheur recensé
729	Sciences pures	k$	..	..	..											Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recencé
730	Sciences appliquées	k$	..	..	..											
731	Arts	k$	..	..	..											
732	Lettres	k$	..	..	..											
733	Sciences humaines	k$	..	..	..	559	96	53	26	34	61	141	45	72	103	
734	Éducation	k$	..	..	..											
735	Droit	k$	..	..	..											
736	Administration	k$	..	..	..	1 671	864	2 135	1 567	1 773	1 712	2 708	3 504	3 126	2 975	
737	Autres	k$	..	..	..	591	770	966	33	39	7	167	128	197	145	
			Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)													
	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	
738	**Professeurs-chercheurs financés**	**%**	**..**	**..**	**..**	**44,2**	**35,9**	**57,9**	**69,4**	**73,3**	**75,0**	**75,8**	**67,6**	**73,5**	**57,6**	
739	Sciences de la santé	%	..	..	..											cellule vide : aucun chercheur recensé
740	Sciences pures	%	..	..	..											Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recencé
741	Sciences appliquées	%	..	..	..											
742	Arts	%	..	..	..											
743	Lettres	%	..	..	..											
744	Sciences humaines	%	..	..	..	100,0	50,0	50,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
745	Éducation	%	..	..	..											
746	Droit	%	..	..	..											
747	Administration	%	..	..	..	43,2	33,3	53,1	71,9	70,4	76,0	73,3	67,7	74,2	56,7	
748	Autres	%	..	..	..	25,0	50,0	100,0	33,3	100,0	50,0	100,0	50,0	50,0	50,0	
			Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)													
	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	
749	**Financement médian (ensemble des secteurs)**	**$**	**..**	**..**	**..**	**73 598**	**33 633**	**26 982**	**27 727**	**44 109**	**47 660**	**71 028**	**88 184**	**50 000**	**88 900**	Seulement les chercheurs disposant de fonds de recherche
750	Sciences de la santé	$	..	..	..											entrent dans le calcul de la médiane.
751	Sciences pures	$	..	..	..											
752	Sciences appliquées	$	..	..	..											cellule vide : aucun chercheur recensé
753	Arts	$	..	..	..											Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recencé
754	Lettres	$	..	..	..											
755	Sciences humaines	$	..	..	..	279 623	95 833	52 833	26 257	33 736	60 581	141 122	44 921	72 364	102 711	
756	Éducation	$	..	..	..											
757	Droit	$	..	..	..											
758	Administration	$	..	..	..	42 311	28 143	25 000	27 727	56 024	47 660	60 865	88 184	41 712	70 468	
759	Autres	$	..	..	..	591 235	385 149	90 256	32 852	19 587	6 839	83 264	128 308	196 827	144 610	

Détails méthodologiques

Source de données :
•Données de la recherche : la production de l'information est basée sur les données du financement de la recherche extraite de l'inventaire du financement de la recherche (IFR; 06-10-2022)
•Données sur le personnel : les données proviennent de l'Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2020-2021 et fichiers de déclaration provisoires, 2021-2022 extrait en septembre 2022. Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire dans la grille de la Loi 95, nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein ». Afin d'éviter les variations annuelles artificielles des revenus de recherche en fonction de la situation des professeurs-chercheurs au 1er octobre, nous n'avons pas tenu compte des exclusions sous-entendues dans la définition ci-haute (situations de congé sans solde, maladie, parental et préretraite) : l'ensemble de la population occupant un emploi à temps plein à cette date a été retenue. Les maîtres d'enseignement de l'ÉTS font aussi partie de la population retenue, étant considérés comme des professeurs-chercheurs dans les enquêtes SYSPER et SIFU.

Concordance des données de la recherche et du personnel : La production de l'information de recherche que nous proposons est d'abord assujettie aux données du personnel. C'est-à-dire que nous avons utilisé la concordance entre le système IFR et le système SAFIRH afin de retenir uniquement les octrois de recherche obtenus par les chercheurs présents dans le dénombrement annuel du personnel professeur-chercheur à temps plein, incluant les professeurs occupant des postes de direction académique tels que les doyens ou les vice-doyens (voir détail dans la section source de données). **Les quatre tableaux proposés pour la section recherche sont donc d'abord filtrés selon l'effectif annuel à temps plein retenu aux fins de la production des données pour le corps professoral**. Toutefois, au bas du tableau 1, nous avons indiqué l'ampleur du financement exclue sur la base d'une non-concordance avec le recensement de professeurs-chercheurs.

Série chronologique : puisque la production de l'information de recherche nécessite les données sur le personnel (professeur-chercheur), la plage de production des données a dû être restreinte aux années pour lesquelles les données du personnel et de la recherche étaient disponibles, soit de **2012-13 à 2021-22**. Pour les données de la recherche, la déclaration de l'année 2022 correspond à la déclaration 2021-2022 et se tient du 1e avril 2018 au 30 mars 2022.

Catégorisation disciplinaire des octrois de recherche : **La répartition des octrois de recherche se base sur la catégorisation des chercheurs**. La répartition des professeurs-chercheurs par famille disciplinaire a été réalisée conformément à la définition des lignes 35 à 67 et à la table de conversion CLASS du présent formulaire. " Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. " Les professeurs-chercheurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le département ET la principale discipline d'enseignement sont plurisectoriels, ou ceux occupant un poste de direction académique n'étant pas assigné à un département.

Type de répartition des octrois utilisé : **La répartition des fonds réels (répartition UQ) est utilisée pour l'ensemble des tableaux de la section « recherche »**, et ce, bien que la méthodologie de la grille propose plutôt d'établir les calculs sur la base de la responsabilité des projets du fiduciaire. À notre avis, la méthodologie proposée par la commission concentre indûment les fonds de recherche vers les grands établissements, les disciplines de recherche mieux nantie et les chercheurs mieux établis. Le portrait qui en découlerait serait biaisé puisqu'il ne représenterait pas les fonds réels disponibles aux fins de la recherche dans les établissements. Ce constat, nous l'avons partagé au responsable de la CCÉ et celui-ci abondait dans le même sens que nous. Nous avons donc décidé de produire l'information qui, selon nous, permettrait d'établir les mesures qui seraient le plus en accord avec la réalité de nos établissements.

Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur : Nous avons calculé le total des revenus par chercheur et ensuite déterminé la médiane de la cohorte pour chaque domaine et année. Les chercheurs sans financement n'entrent pas dans le calcul de la médiane que nous avons calculé. Ainsi, la sommation des octrois est faite au niveau des chercheurs ayant reçu des octrois dans un premier temps et nous déterminons ensuite le revenu total médian. Le tableau 3 permet d'évaluer la part des chercheurs financés et le tableau 4 propose la médiane du revenu de la cohorte de chercheurs financés.

Types de financement exclus pour la production des tableaux de données 1 à 4 (Lignes 714 à 759) :
•Exclusion des paiements de frais indirects : les versements FIR provinciaux du MEES (incluant le versement transitoire) et fédéraux (Industrie Canada) furent retirés. Toutefois, les versements particuliers du FRQ et des M/O provinciaux découlant de la refonte du paiement des frais indirects provinciaux par le FRQ et les Ministères et organismes ne furent pas retirés. Enfin, le paiement des FIR provincial transitoire fut retiré.
•Exclusion des bourses de formation (non présenté aux tableaux) : L'ensemble des octrois déclarés sous l'intention « Bourses de formation à la recherche ».
•Exclusion des contrats de service professionnel : L'ensemble des octrois déclaré sous le sous-type de financement « Service professionnel » incluant les frais indirects.

Détail répartition des octrois Tableau 1

Numéro	Libellé	Définition	Règles de calcul
715	Subventions d'infrastructure de la FCI	Subventions d'infrastructure de la FCI incluant les contreparties du gouvernement provincial et d'autres sources (d'entreprises et institutionnelles)	Code Loi 95 = FCI
716	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Subventions de frais indirects de recherche du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Code Loi 95 = FEI
717	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	Subventions des organismes subventionnaires, ministères et organismes publics fédéraux	Somme des indicateurs 718, 719 et 720
718	Chaires de recherche du Canada	Chaires recherche du canada (niveau 1 et 2), chaires de recherche du Canada 150 et Chaires d'excellence en recherche du Canada.	Programmes : · Chaire de niveau 1 (SCRC) · Chaire de niveau 2 (SCRC) · Chaire de recherche du Canada 150 (SCRC) · Programme de chaires de recherche du Canada - niveau 1 (SPIIE) · Programme des Chaires de recherche du Canada - niveau 2 (SPIIE)
719	Organismes subventionnaires canadiens	Subventions du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence (RCE), du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), (excluant les chaires de recherche du Canada)	Organismes pourvoyeurs de fonds : · Conseil de recherches en sciences humaines du Canada · Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada · Instituts de recherche en santé du Canada · Secrétariat Inter-Conseil et Réseaux des centres d'excellence (RCE) · Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements Type de financement = Subvention Programmes = tous exceptées chaires du SPIEE
720	Gouvernement du Canada	Subventions des ministères et organismes publics fédéraux (excluant l'enveloppe du Fonds de soutien à recherche)	Sous-Type d'OPF : · Ministère fédéral · Organisme gouvernemental fédéral Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe fédérale annuelle de FIR
721	Subventions de recherche du Québec	Subventions des Fonds de recherche et du gouvernement du Québec	Somme des indicateurs 722 et 723
722	Fonds de recherche du Québec	Subventions des Fonds de Recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) et Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), (incluant les frais indirects de recherche)	Organismes pourvoyeurs de fonds : · Fonds de recherche du Québec · Fonds de recherche du Québec - Société et culture · Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies · Fonds de recherche du Québec - Santé Type de financement = Subvention
723	Gouvernement du Québec	Subventions des ministères et organismes publics provinciaux (incluant les frais indirects de recherche versés à même les projets mais excluant les enveloppes annuelles)	Sous-Type d'OPF : · Ministère provincial · Organisme gouvernemental provincial Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe provinciale annuelle de FIR Exclusion des contreparties FCI via code Loi 95 =FCI

724	Financement institutionnel	Fonds internes des établissements (excluant les contreparties aux projets FCI)	Organisme pourvoyeur de fonds : · UQAM · UQTR · UQAC · UQAR · UQO · UQAT · INRS · ENAP · ETS · TELUQ · UQ (siège social) Exclusion des contributions FCI via le Code Loi 95=FCI L'OPF doit être l'établissement financé ou l'UQ (siège social)
725	Autres sources	Subventions et contrats des entreprises, organismes à but non lucratif, Institutions de santé ou d'enseignement. Contrats des ministères et organismes publics provinciaux et fédéraux	Toutes les sources de financement autres que celles retenues pour le calcul des précédents indicateurs
726	Contrats	Contrats de recherche (excluant les contrats de service professionnels), tout type d'organismes pourvoyeurs de fonds confondus à l'exception de l'établissement concerné	Type de financement = contrat Retrait des contrats financés par l'établissement
Exclusion	Non associé à un professeur-chercheur	Il s'agit du total des fonds de recherche qui furent octroyés à du personnel autre que des professeurs-chercheurs avec rang académique ayant une rémunération au 1er octobre.	Exclusions autres que FIR du gouvernement fédéral, FIR du gouvernement provincial et Services professionnels
Exclusion	FIR du gouvernement fédéral	Paiement des frais indirect du gouvernement fédéral (Industrie Canada)	Code Loi 95 = FIRF
Exclusion	FIR du gouvernement provincial	Paiement des frais indirects du gouvernement provincial payé par le MEES avant la refonte. Considère aussi les montants de transition. Toutefois, les FIR payés par le FRQ et les autres M/O provinciaux furent considérés.	Code Loi 95 = FIRP
Exclusion	Services professionnels	Les services professionnels sont les octrois alloués pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme.	Sous-type de financement = Services professionnels ou Type d'intention = Frais indirects -Services professionnels

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG, BCI.

No de ligne Début	No de ligne fin	**Page 1- Étudiants-enseignants**		
1	4	Lignes 1 à 4	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir les cases sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).
5	15	Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.
13	14	Lignes 13 à 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).
15		Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.
18	20	Lignes 18 à 20	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. *Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des «nouveaux professeurs réguliers» (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants)* . Les professeurs invités sont exclus.
21	23	Lignes 21 à 23	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	Professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en *modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement* , incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module *ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique* , tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Les professeurs ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein. Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 et la définition de la ligne 465 (Professeurs) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL. Voir aussi les définitions des lignes 464 (autre personnel de direction) et 462 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.

SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des professeurs à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, *Description du fichier de base des professeurs, Source SYSPER, 9 janvier 2014* , et au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020* .

SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable
Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER
o dont au moins une fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;
o ET pour qui cette fiche d'emploi présente également un régime emploi qualitatif à « temps plein » (V212 = 1) ;
o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de cette fiche d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;
o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre
Les emplois de professeurs sont sélectionnés de la façon suivante :
Tout emploi d'un employé identifié dans la population des professeurs déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER
o dont la fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique »,
« Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;
o ET dont la fiche d'emploi présente un régime emploi qualitatif à « temps plein » ou « ne s'applique pas » (V212 = 1, 8) ;
o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de ces fiches d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;
o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre

24	26	Lignes 24 à 26	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour au moins un cours déclaré dans le Système GDEU durant l'année universitaire. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours de l'année universitaire ne comprend pas, par exemple, les chargés de cours qui auraient obtenu durant l'année universitaire qu'une rémunération pour des activités de «gestion académique», ou ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Dans les faits, les chargés de cours engagés à la charge de cours sont dénombrés s'ils avaient reçu, dans l'année universitaire, au moins une rémunération de base pour l'enseignement d'une activité menant à des crédits universitaires. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein. Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein. La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.	SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des chargés de cours dans l'année » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, *Définition du fichier de base des chargés de cours, Livrable demandé par le MEES au 31 mars 2016, Système sur les personnes des établissements universitaires québécois (SYSPER), 27 novembre 2020* , et au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.* SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER; • Qui, dans l'année de déclaration, avait reçu au moins une rémunération de base pour une activité dont le sigle est trouvé dans la table de référence des activités du Système GDEU et ce, dans le cadre d'un emploi dans le groupe d'emploi "Chargé de cours". Extrait du *Manuel SYSPER 2019-2020 (version 15 juin 2020)* , pages 47-50 : Chargés de cours (groupe d'emploi avec valeur « 22 ») « Regroupe les chargés de cours engagés à la charge ou qui sont rémunérés au cours. Ce groupe inclut les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les post-doctorats même s'ils enseignent. » Par exemple, si la seule rémunération reçue par le chargé de cours durant l'année de déclaration est une rétroactivité, ce chargé de cours ne sera pas dans le fichier de base. La population est « inclusive » : les chargés de cours de la population sélectionnée qui auraient d'autres emplois appartenant à un autre groupe d'emploi durant l'année sont inclus. Par exemple, un chargé de cours à l'automne, qui obtient un emploi de professeur en hiver, serait inclus dans la population.
35	67	Lignes 35 à 67	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire et le genre	Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire du département du professeur. Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. Ces informations sont regroupées selon douze regroupements disciplinaires. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.	Voir la source et la sélection de la population de la ligne 21 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants), ainsi que le document de définition des éléments du cube : *Définition des éléments du cube des professeurs à temps plein, vue au 1er octobre, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 24 avril 2020* .
68	100	Lignes 68 à 100	Chargés de cours dans l'année universitaire selon le secteur disciplinaire prépondérant et le genre	Déclinaison de la ligne 24 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire prépondérant du chargé de cours. Voir *Table de conversion* pour le détail des regroupements. Le regroupement disciplinaire prépondérant est défini à l'aide des codes disciplinaires des cours des chargés de cours. L'ensemble des cours enseignée dans l'année est pris en considération. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.	Voir la source et la sélection de la population de la ligne 24 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants).
		Page 2- Étudiants par cycle			
101	397	Lignes 101 à 397	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres.	
134	166	Lignes 134 à 166	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.	
200	232	Lignes 200 à 232	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.	
266	298	Lignes 266 à 298	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.	
		Page 3- Réussite			
			Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.	
			Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.	
			Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. *Voir Liste_formules.*	
398		Ligne 398	Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. *Voir Liste_formules.*	

400	409		Lignes 400 à 409	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé. Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc (135+52+1 268)/2 012 = 72,3% de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. *Voir Liste_formules.*	
410	419		Lignes 410 à 419	Taux de réussite après 4 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 4 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.	
420	429		Lignes 420 à 429	Taux de réussite après 6 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 6 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.	
430	439		Lignes 430 à 439	Taux de réussite après 8 ans au doctorat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un doctorat en 8 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.	
440	481		Lignes 440 à 481	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes de nouveaux inscrits, qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 398 à 439	
482	514		Lignes 482 à 514	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.	
		Page 4- Personnel			Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020* , p. 47-50. Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.	
515	559		Lignes 515 à 559	Effectif à temps plein au 1er octobre selon le groupe d'emploi	Dénombrement des employés à temps plein ayant reçu une rémunération de base au 1er octobre selon un regroupement des groupes d'emploi SYSPER. Tous les employés sont comptabilisés, peu importe leur statut relatif ou poste ou leur modalité de prestation de travail. Par exemple, les employés réguliers et les employés non réguliers font partie des effectifs, de même que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) ainsi que ceux en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein. Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100 de la Page 1-Étudiants-enseignants) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.	SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Vue globale des personnels : Dénombrement et taux de rémunération de base moyen des employés à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition: Vue globale des employés à temps plein au 1er octobre, Dénombrements et taux de rémunération de base moyens, Définition et gabarit du livrable, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 20 septembre 2017 (version 2), et au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.* SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable La population retenue est celle des employés déclarés dans un emploi au 1er octobre d'une année donnée avec régime d'emploi qualitatif « à temps plein », quel que soit leur statut relatif au poste ou leur modalité de prestation de travail et qui, durant cette année, n'avaient pas reçu uniquement des rémunérations de type ajustement salarial ou de type rémunération additionnelle, telles que : rétroactivité, autres ajustements de salaire, rémunération reliée aux avantages sociaux lorsque payés au départ, indemnités de départ, non applicable, etc. Les employés retenus sont déclarés avec une rémunération de base au 1er octobre et les chargés de cours sont exclus. Les taux de rémunération de base moyens, les écarts types et les dénombrements selon l'établissement
516	531	546	Lignes 516, 531 et 546	Direction	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 11, 12, 13 et 14, page 48 du *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.*

517	532	547	Lignes 517, 532 et 547	Haute direction	Regroupe la haute direction	Haute direction (11) : Regroupe le personnel de la haute direction, soit les gestionnaires en chef des grandes structures de l'établissement universitaire telles que la vie académique, la recherche, le développement technologique, les affaires publiques, les ressources humaines et les finances. On y retrouve des fonctions telles que recteur, principal, directeur général, vice-recteur et vice-recteur adjoint. Il est à préciser qu'un directeur général devrait se trouver dans ce groupe seulement lorsqu'il représente les instances supérieures de l'établissement. Dans cette situation, il devrait être au sommet de la structure hiérarchique et agir aussi comme représentant de l'établissement dans ses relations extérieures.
518	533	548	Lignes 518, 533 et 548	Autre personnel de direction	Regroupe *la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen)* et les cadres (direction de service et autres cadres).	Direction académique (12) : Regroupe le personnel de direction des facultés, des écoles et de la direction générale des études, soit les gestionnaires des structures liées à la vie académique. On y retrouve des fonctions telles que doyen, vice-doyen et directeur pédagogique. Dans certains établissements, les postes adjoint au doyen ou secrétaire de faculté font aussi partie de ce groupe d'emploi. Les critères suivants peuvent être utilisés lorsqu'il semble difficile d'établir si une fonction devrait être associée au groupe d'emploi Direction académique (12) ou au groupe d'emploi Professeur-chercheur avec fonction administrative (15). **Fonctions principales :** la personne consacre-t-elle la majorité de son temps à ses activités d'enseignement et de recherche (V204 = 15) ou à ses fonctions administratives (V204 = 12) ? **Unité d'appartenance :** Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne est-elle maintenue (V204 = 15) ou exclue (V204 = 12) dans son unité d'accréditation de professeur ? Le fait d'être maintenu dans son unité d'accréditation lui donne aussi habituellement droit de participer aux assemblées départementales (V204 = 15). **Structure salariale :** Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne reçoit-elle son salaire de professeur (possiblement avec prime pour fonctions administratives) (V204 = 15) ou reçoit-elle son salaire d'une structure salariale propre au personnel de direction (V204 = 12) ? Direction de service (13) : Regroupe les gestionnaires des grands services de l'établissement. On y retrouve des fonctions telles que directeur ou directeur adjoint des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des immeubles. On compte généralement une douzaine de directeurs de service par établissement. Il est à préciser que de façon générale, les directeurs généraux des grands services de l'établissement devraient se retrouver dans le groupe d'emploi Direction de service (13), à moins qu'ils ne se qualifient pour le groupe Haute direction (11), selon les précisions indiquées plus haut. Habituellement, les employés au sein du groupe Directeur de service relèvent directement de la haute direction. Autre cadre (14) :
519	534	549	Lignes 519, 534 et 549	Professeurs	Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module, mais excluant les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Notez que les professeurs sont comptabilisés peu importe leur modalité de prestation de travail, qu'ils soient en congé sabbatique ou de perfectionnement, en congé sans solde, de maladie ou parental, en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité. Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition de la ligne 519 (Professeurs) et la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 de la Page 1- Étudiants-enseignants. Voir aussi les définitions des lignes 518 (Autre personnel de direction) et 517 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.	Professeur-chercheur avec fonction administrative (15) : Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche, et qui assument certaines responsabilités administratives. Il s'agit principalement des directeurs de départements, de programmes, de modules ou de sections, de centres de recherche, de directeurs ou de titulaires de chaire et de directeurs académiques. Voir aussi les critères énoncés au groupe d'emploi Direction académique (12) Professeur-chercheur (21) : Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche. Chercheur avec rang académique (31) : Regroupe les chercheurs ou professeurs sous octroi détenteurs d'un rang académique. Habituellement, ces personnes n'exercent aucune activité d'enseignement, mais peuvent encadrer des étudiants de 2e ou de 3e cycles.
520	535	550	Lignes 520, 535 et 550	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants et le personnel périphérique d'enseignement ou de recherche. Cette ligne est le total des lignes 521 et 522.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 29, 33, 39 et 28 de la page 49 du *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.*
521	536	551	Lignes 521, 536 et 551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.	Autre personnel enseignant (29) : Regroupe les employés dont la tâche est l'enseignement de cours permettant l'acquisition de crédits universitaires. Ces employés n'exercent pas d'activités de recherche. Ce groupe comprend principalement des chargés de cours à temps plein, des chargés de cours à forfait, des « faculty lecturer », des « sessionnal lecturer », de même que des maîtres d'enseignement, des maîtres de langues, des maîtres de français, des chargés de formation et des chargés d'enseignement. Postdoctorat (33) : Regroupe les détenteurs d'un Ph. D. effectuant un stage de recherche. Ces personnes occupent généralement cette fonction à temps plein. Autre personnel de recherche (39) : Regroupe des employés sans rang académique œuvrant dans la recherche. Ce sont principalement des professionnels de recherche et des attachés de recherche qui occupent généralement cette fonction à temps plein.
522	537	552	Lignes 522, 537 et 552	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.	Personnel périphérique de l'enseignement et de la recherche (28) : Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.
523	538	553	Lignes 523, 538 et 553	Personnel de gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.	Gérance (16) : Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 ». À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, manager ou coordonnateur.
524	539	554	Lignes 524, 539 et 554	Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.	Professionnel (41) : Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel (41). À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance (16).

525	540	555	Lignes 525, 540 et 555	Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.	Technique (61) : Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien. Aide-technique (62) : *Uniquement dans les collectes avant 2014-2015* Regroupe des employés qui détiennent certaines compétences techniques sans nécessairement détenir un DEC. Leurs fonctions sont plus limitées que celles d'un technicien. Ils aident ou assistent généralement les techniciens, comme les personnes ayant pour fonction aide-technique ou aide de laboratoire.
526	541	556	Lignes 526, 541 et 556	Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.	Bureau (51) : Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
527	542	557	Lignes 527, 542 et 557	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 71 et 81 de la page 50 du *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.*
528	543	558	Lignes 528, 543 et 558	Personnel métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	Métiers et services (71) : Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
529	544	559	Lignes 529, 544 et 559	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturel ou sportif et les événements spéciaux, etc.	Personnel périphérique de soutien (81) : Regroupe principalement les personnes occupant des fonctions liées aux activités périphériques de l'établissement telles que les centres culturel ou sportif et les événements spéciaux. Le libellé de leur fonction est, par exemple, arbitre, moniteur de natation, guichetier, préposé inscription ou auxiliaire administratif. Ces fonctions sont parfois reliées à des activités sporadiques, mais intensives en main d'œuvre telles que la période d'inscription.
560	562		Lignes 560 à 562	Effectif de chargés de cours de l'année universitaire	Voir la ligne 24 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants)	
			Page 5- Recherche			
714	726		Lignes 714 à 726	Fonds de recherche par source de financement	Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.	
719			Ligne 719	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)	
720			Ligne 720	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)	
723			Ligne 723	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)	
724			Ligne 724	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)	
725			Ligne 725	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)	
726			Ligne 726	Contrats	Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) : - exigence de biens livrables; - versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé; - contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats; - contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche.	

727	737	Lignes 727 à 737	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
738	748	Lignes 738 à 748	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
749	759	Lignes 749 à 759	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position (n+1) ÷ 2. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées au lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MES

Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG.

Champ	Formule
Taux de réussite	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Taux de persévérance	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3;INS5;INS4;INS6;INS2)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Total cohorte	=AB1+AB2+DIP1+DIP2+DIP3+INS1+INS2+INS3+INTER+INS4+INS5+INS6+INS7

Élément	Formule

Légende des composantes des formules

AB1	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

Table de conversion

Sciences de la santé	Sciences pures	Sciences appliquées	Sciences humaines	Lettres	Éducation	Droit	Administration	Arts	Autres
Sciences fondamentales et appliq	Sciences biologiques	Ressources naturelles	Études géopolitiques	Langues et littératures modernes	Pluridisciplinaire (sciences de l'éd	Droit	Administration des affaires	Beaux-arts et arts appliqués	Études Autresles
Sciences infirmières et nursing	Botanique (phytobiologie, etc.)	Agriculture	Communications et journalisme	Langues secondes autres que le fr	Didactique (art d'enseigner)		Comptabilité, sciences comptable	Arts plastiques (peinture, dessin,	Environnement (qualité du milieu et pollution)
Périnalité	Zoologie	Pédologie, aménagement et cons	Psychologie	Latin, latin-grec	Formation des enseignants au préscolaire		Information de gestion	Histoire de l'art	Carrières militaires
Médecine	Microbiologie	Zootechnie	Sciences sociales	Traduction	Formation des enseignants au préscolaire et au primaire		Opérations bancaires et finance	Musique	Non applicable
Médecine et chirurgie expériment	Biochimie	Étude de la faune (régions sauvag	Anthropologie	Langues et littératures francaises	Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire		Gestion et administration des ent	Musicologie (histoire et littérature)	
Médecine dentaire	Biophysique	Sciences et technologie des alime	Économique	Littérature comparée	Formation des enseignants spécialistes en adaptation scol. (orthopéd		Recherche opérationnelle	Art dramatique	
Optométrie	Génétique	Phytotechnie	Histoire	Humanités gréco-latines, et arché	Formation des enseignants au secondaire		Marketing et achats	Mouvement expressif, danse, mime, rythmique	
Pharmacie et sciences pharmaceu	Mathématique	Design de l'environnement	Géographie	Linguistique (phonétique, sémant	Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au co		Affaires sur le plan international	Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)	
Diététique et nutrition	Probabilités et statistiques	Architecture	Science politique	Francais, en général et langue ma	Formation des enseignants au collégial		Gestion du personnel	Cinématographie	
Ergothérapie	Mathématiques appliquées	Architecture paysagiste	Sociologie	Francais, langue seconde	Pédagogie universitaire		Relations industrielles	Photographie	
Physiothérapie	Actuariat	Architecture urbaine et aménager	Criminologie	Anglais, langue seconde	Éducation des adultes et formation permanente		Économie des affaires	Arts graphiques (communications graphiques)	
Chiropratique	Sciences physiques	Design industriel	Études urbaines	Anglais, en général et langue mat	ernelle		Administration scolaire	Pluridisciplinaire (arts)	
Orthophonie et audiologie	Météorologie et sciences de l'atm	Urbanisme	Démographie	Pluridisciplinaire (lettres)			Gestion des services de santé		
Thérapies alternatives	Géologie (minéralogie, etc.)	Sciences de l'informatique	Ethnologie et ethnographie				Coopération		
Santé communautaire et épidémi	Chimie	Ingénierie	Sexologie				Gestion de la production		
Ergonomie	Sciences de la terre	Génie aérospatial, aéronautique e	Économie rurale et agricole				Administration publique		
Autres professions de la santé	Océanographie	Génie agricole, génie rural	Psycho-éducation				Pluridisciplinaire (administration)		
Médecine vétérinaire	Énergie	Génie alimentaire	Sciences domestiques				Bibliothéconomie et archivistique		
Pluridisciplinaire (sciences de la sa	Hydrologie, sciences de l'eau	Génie biologique et biomédical	Sciences médiévales						
	Pluridisciplinaire (sciences pures)	Génie chimique	Service social						
		Génie civil, de la construction et d	Animation sociale ou communautaire						
		Génie électrique, électronique et	Orientation, information scolaire et professionnelle						
		Génie mécanique	Récréologie						
		Génie géologique	Sciences sociales et humanités						
		Génie industriel et administratif	Philosophie						
		Génie métallurgique et des matér	Sciences religieuses						
		Génie minier	Pluridisciplinaire (sciences humaines)						
		Génie physique							
		Génie nucléaire							
		Géodésie (arpentage)							
		Génie informatique et de la construction des ordinateurs							
		Génie des pâtes et papiers							
		Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture)							
		Génie agro-forestier							
		Sciences de l'activité physique							
		Pluridisciplinaire (sciences appliquées)							

C-3. MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

L'équipe du Service aux étudiants de l'ENAP a poursuivi son mandat visant à favoriser la réussite des études de la population étudiante énapienne par la prestation de services et la mise en œuvre d'activités dans les six grands volets de son intervention, à savoir : l'accueil, l'intégration et les activités de la vie étudiante, l'aide à la réussite, l'aide financière, l'aide à sa population étudiante en situation de handicap et l'aide à la gestion de carrière, en s'appuyant sur les résultats préliminaires de la consultation effectuée auprès des étudiants de l'ENAP à l'automne 2021.

Accueil et intégration

Dans les semaines précédant chacune des trois rentrées universitaires, l'École a pérennisé les cliniques de connexion dans lesquelles la population étudiante a pu tester ses équipements et les applications nécessaires à l'apprentissage à distance et hybride.

Parmi les actions réalisées pour assurer une intégration adéquate des nouvelles personnes étudiantes, des rencontres d'accueil adaptées aux particularités de la population étudiante ont été offertes au début de chacun des trimestres de l'année afin de présenter clairement la structure des programmes, les choix de cours, l'évaluation des apprentissages, la prévention du plagiat, les règles de cheminement, ainsi que les attentes de l'ENAP envers sa population étudiante. La situation sanitaire a permis de tenir des activités de réseautage dans les locaux de l'ENAP afin de présenter aux étudiantes et aux étudiants les différentes équipes à leur service et d'initier leur propre réseau énapien. Elle a aussi engagé des étudiant.es dans cadre du programme étudiant pivot réseau. Ces ressources de pair-aidance sont à la disposition de la communauté étudiante pour sortir de l'isolement et acquérir les réflexes pour se créer son propre réseau, outil indispensable au cheminement universitaire et à la carrière.

Aide à la réussite

L'ENAP a poursuivi son effort de lutte contre le plagiat en mettant en œuvre l'obligation d'obtenir la certification interne « Réflexe » pour tous les nouveaux étudiants dès le premier trimestre d'études. De plus, elle a soutenu les efforts de sensibilisation en engageant des étudiantes et des étudiants, formés à détecter et à orienter les

personnes étudiantes en difficulté à ce sujet vers des ressources et des programmes spécialisés. C'est le programme de pair-aidance étudiant.e pivot Réflexe.

L'ENAP a poursuivi le renforcement de ses outils d'aide à la persévérance et a déployé son programme de mentorat qui a accompagné en 2021-2022 plus de cent cinquante étudiantes et étudiants. Ce programme, au départ axé sur l'acquisition des codes universitaires nord-américains, s'est élargi et répond à toutes les problématiques académiques des personnes étudiantes, souvent référées par le corps enseignant. La communauté enseignante a été invitée à effectuer une séance diagnostique gratuite pour évaluer le besoin d'accompagnement. Un effort particulier a été fait pour informer les étudiantes et les étudiants internationaux qui ne connaissent pas les codes en vigueur en Amérique du Nord et vivent difficilement leur premier trimestre.

Le nombre et les thématiques des ateliers pour soutenir la réussite et la persévérance ont été proposés à la communauté étudiante qui a bien répondu puisque près d'une personne étudiante sur deux a participé à ces activités en mode synchrone. Par ailleurs, pour permettre un accès facile et flexible à ces ressources, tous les ateliers sont systématiquement enregistrés et diffusés sur l'environnement numérique d'apprentissage dans une section réservée.

Aide financière

L'ENAP a continué d'offrir ses programmes institutionnels de soutien financier destinés à la population étudiante réglementée admise à la maîtrise à temps complet, aux étudiantes et aux étudiants chercheurs, ainsi qu'à la population étudiante dite « déréglementée » et aux personnes citoyennes d'un pays d'Afrique ou d'Haïti ainsi qu'aux étudiantes et aux étudiants de France et de Belgique dans le cadre d'ententes passerelles.

L'ENAP a maintenu le soutien financier rapide à la population étudiante en situation de précarité due à la pandémie de la COVID-19.

Par ailleurs, l'École a dédié une ressource-conseil aux personnes étudiantes ayant des besoins financiers spécifiques en les aidant dans leurs démarches administratives auprès des divers organismes octroyant des aides financières, par exemple : les gouvernements provinciaux proposant des programmes des prêts et bourses; les organismes privés offrant des programmes de bourses; le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) octroyant des programmes de bourses d'exonération des frais majorés et des programmes de bourses tels que le Programme canadien des bourses de la Francophonie (PCBF).

Aide à la gestion de carrière

L'ENAP a recruté une conseillère en orientation dédiée à la gestion de carrière de la population étudiante. Cette professionnelle accompagne les étudiantes et les étudiants dès le début de leur cheminement pour établir un plan de carrière. Elle leur apporte des conseils et les outille pour la recherche d'emploi, la rédaction du curriculum vitæ et de la lettre de présentation et les prépare aux stages, aux concours gouvernementaux et aux entrevues. Travaillant en étroite collaboration avec le bureau des stages, elle organise des évènements mettant en présence des employeurs potentiels et la population étudiante.

Aide à la population étudiante en situation de handicap

L'ENAP a poursuivi son soutien envers les personnes en situation de handicap en proposant notamment des rencontres individuelles avec une personne-ressource spécialisée pour évaluer les besoins exprimés, établir des plans d'intervention et des stratégies d'études personnalisées, rédiger des lettres d'accommodement et effectuer la liaison avec le corps enseignant.

C-4. PROGRAMMES D'ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Les différents regroupements de recherche de l'ENAP constituent des bases solides qui permettent aux chercheuses et aux chercheurs de couvrir la plupart des secteurs de recherche identifiés dans son plan de développement de la recherche. Ces regroupements favorisent la mise en œuvre d'activités de recherche multidisciplinaires et multi-institutionnelles en attirant des chercheuses et des chercheurs dont l'expertise est complémentaire à leur champ de compétences. Que ces personnes proviennent d'universités québécoises, d'ailleurs au Canada ou de l'étranger, elles concourent non seulement à la production de connaissances, mais elles permettent également à l'ENAP d'offrir à la clientèle étudiante des milieux d'apprentissage dynamique qui procurent un encadrement multidisciplinaire si important dans nos sociétés contemporaines évoluant à l'ère de la mondialisation. L'année 2021-2022 représente pour l'ENAP une autre étape importante en matière de développement stratégique de ses activités de recherche.

À l'instar du gouvernement fédéral et du Programme des chaires de recherche du Canada (PCRC), l'ENAP s'est engagée à ce que les travaux de recherche menés par son personnel soient davantage équitables, diversifiés et inclusifs. À titre d'établissement fiduciaire des fonds provenant d'organismes subventionnaires, l'ENAP a fait siens les objectifs du PCRC. C'est dans cet esprit que la conseillère en équité, diversité et inclusion (EDI) a poursuivi les travaux de collecte et d'analyse qui mèneront à l'adoption, par notre conseil d'administration, d'un plan d'action institutionnel.

Chaire de recherche du Canada en management public comparé

La Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en management public comparé (CREMPCO), dont le titulaire est le professeur Étienne Charbonneau, a amorcé son premier cycle d'activités au printemps 2018. L'ENAP planifie déjà la préparation du dossier de candidature du professeur Charbonneau afin d'obtenir au printemps 2023 le renouvellement de la CREMPCO pour un second cycle de cinq ans. Rappelons que le principal objectif de la chaire vise à contribuer à l'amélioration de la performance des organisations publiques canadiennes par le biais d'une programmation de recherche effectuée en partenariat avec des chercheuses et des chercheurs du Canada et de l'étranger. Ces différentes collaborations de recherche transparaissent dans les travaux financés ainsi que dans les différentes activités de diffusion initiées par le

professeur Charbonneau (communications scientifiques, publications avec des collègues ou des étudiants, etc.).

Au cours de la dernière année, le titulaire de la CREMPCO s'est illustré à l'échelle nationale en publiant avec son collègue de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) Carey Doberstein, un article récompensé par le prix J.E. Hodgetts de l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC). L'article primé, qui traite de l'innovation technologique dans le domaine de l'administration publique, s'inscrit dans la programmation de recherche de la CREMPCO.

Chaire de recherche institutionnelle sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

La Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ-ENAP), dont le titulaire est le professeur Martin Goyette, vise l'acquisition de connaissances nouvelles sur les méthodologies d'évaluation de l'action publique ainsi que sur l'amélioration des connaissances concernant la mise en œuvre de l'action publique et ses effets. La Chaire est un lieu de recherche de pointe qui rassemble des personnes étudiantes et des spécialistes des jeunes et des services aux populations vulnérables. Elle constitue un espace d'analyse, de développement et d'évaluation afin d'améliorer ces services.

Soulignons qu'à l'occasion de la 35e cérémonie des Prix d'excellence de l'administration publique du Québec, l'équipe de la CREVAJ a remporté le prix d'excellence de l'administration publique du Québec, pour son projet « Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France » (EDJeP), dans la catégorie du prix pour la Collaboration Scientifique (IAPQ) pour « un projet ayant un impact significatif sur les programmes et les politiques publiques et sur la population québécoise, par la production […] et l'utilisation de données probantes ».

Chaire en leadership dans le secteur public

La Chaire en leadership dans le secteur public, dirigée par la professeure Natalie Rinfret, a pour mission de contribuer à l'avancement des connaissances en leadership public et de satisfaire les besoins des milieux de pratique. Au cours de la dernière année, le partenariat entre la Chaire et Beneva a été renouvelé pour les deux prochaines années et la Chaire porte maintenant le nom de *Chaire en leadership dans le secteur public*. Soulignons enfin que la professeure Rinfret a été nommée membre distinguée de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec et qu'avec des

collègues, elle a reçu le prix de la meilleure présentation scientifique lors du *XVI^e International Conference on Applied Psychology* à Barcelone en Espagne.

Cité-ID LivingLab – Gouvernance de la résilience urbaine (Cité-ID)

Dirigé par la professeure Marie-Christine Therrien, le Cité-ID est un laboratoire de recherche collaborative dont la mission première consiste à développer des pratiques innovantes afin d'accroître la résilience urbaine. Exploitant l'approche de type « living lab » (ou environnement d'innovation ouvert), le Cité-ID se veut un incubateur destiné à l'émergence de nouvelles approches intersectorielles et le développement de pratiques de gouvernance innovantes en matière de résilience urbaine. Le Cité-ID a également pour objectif d'accompagner les décideurs publics et autres parties prenantes dans l'actualisation de leurs pratiques de gouvernance en vue d'accroître leur résilience.

Au cours de la dernière année, l'équipe du Cité-ID a obtenu plusieurs financements de recherche (subventions et contrats), pour des projets axés, par exemple, sur la co-construction de modèles de gouvernance (MES, Fonds des Services aux Collectivités), de la résilience communautaire post-COVID (MEI-Innovation sociale). Sur le plan de la mobilisation des connaissances, les membres de l'équipe ont également été très actifs. Outre les publications, une vingtaine d'activités de transfert ont été réalisées, et ce, tant au Québec (ex. Cercle de la Haute Fonction Publique du ministère du Conseil exécutif) qu'à l'étranger (ex. Présentation à huis-clos au Gouvernement Suédois / *COVID challenges and ways forward*; Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur français /Gestion de crises : approche innovante de recherche-intervention).

Équipe de recherche sur la gouvernance et l'articulation des réseaux de solidarité

Soutenue depuis 2011 par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture dans le cadre du programme Équipe, l'Équipe de recherche sur la gouvernance et l'articulation des réseaux de solidarité (REGARDS) répond parfaitement aux objectifs de collaboration et d'échanges intersectoriels et interétablissements du programme. Fonctionnant sur le principe de l'alternance de la direction scientifique, l'équipe REGARDS a vu son financement renouvelé en 2018, et ce, jusqu'en 2023. Dirigée par la professeure Nassera Touati, l'équipe s'efforce d'ouvrir la boite noire des réseaux d'action collective. Au-delà de la production des connaissances, l'équipe REGARDS accompagne les changements de pratiques dans les milieux institutionnels et communautaires. Les expertises de nature multidisciplinaire, en synergie avec les

savoirs expérientiels des partenaires, contribuent sans conteste à la qualité des activités de transfert et d'appropriation des connaissances de son programme recherche (colloques, trousse d'outils, carnet synthèse, etc.).

Constituée de onze (11) chercheurs universitaires, d'un (1) chercheur d'établissement et de sept (7) praticiens, l'équipe REGARDS conduit présentement 26 projets de recherche subventionnés et est en attente de 4 nouveaux financements de recherche. Au-delà des activités de collecte, les financements obtenus ont notamment permis la tenue d'un colloque mixte et d'une école d'été sur l'action intersectorielle de même que la publication d'articles scientifiques, de chapitres de livres et de rapports.

C-5. LES SERVICES AUX ORGANISATIONS

La Direction des services aux organisation (DSO) a comme mandat d'appuyer les administrations publiques québécoises dans leurs actions stratégiques et opérationnelles pour accompagner le développement des compétences, pour assurer un transfert optimal des savoirs dans la pratique et pour soutenir l'amélioration de la performance des organisations. Ses services se déclinent en différents champs d'activités qui se combinent pour répondre aux besoins organisationnels et individuels des ministères et organismes de l'appareil public. Les champs d'activité de la DSO sont :

1) Formation continue, développement des compétences et coaching;
2) Évaluation des compétences et processus de dotation;
3) Conseil et accompagnement organisationnel (planification stratégique et performance);
4) Analyse comparative, étalonnage et évaluation de programmes publics;
5) Veille et communauté de pratique.

Pour l'année 2021-2022, l'équipe de la DSO se composait de 69 employé·es, incluant 3 gestionnaires et 5 coordonnatrices d'équipe.

Revenus, dépenses et prestation de services

- Pour l'année financière 2021-2022, les revenus totaux de la DSO s'élèvent à 8 013 110 $, ce qui représente une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente.
- Les dépenses totalisent 7 831 061 $, ce qui représente un écart de 2,27 % entre les revenus et les dépenses, et une augmentation de 26 % par rapport aux dépenses de l'année précédente.
- Les dépenses de la DSO sont principalement liées aux salaires (98 %). Parmi les autres dépenses, celles en achats de logiciels et de licences ont connu une hausse marquée compte tenu du contexte de transformation numérique qui nous incite à acheter des licences et du matériel pour offrir une prestation de services en ligne. Cette hausse représente à elle seule une hausse de plus de 3 000 % (62 190 $).
- En 2021-2022, 148 ententes de services ont été signées. Parmi celles-ci, 120 ententes touchent à plus d'un champ d'activité de la DSO. L'augmentation touche tous les champs d'activités de la DSO.

- La DSO offre majoritairement ses services aux organisations assujetties à la LAP. Le secteur fédéral est peu ou pas investi et le secteur municipal connaît une baisse significative depuis 2019-2020.

Plan d'action 2020-2021

Depuis l'année financière 2019-2020, le Plan d'action de la DSO, qui définit les orientations, les résultats visés et les indicateurs qualitatifs, est aligné sur le Plan stratégique de l'ENAP. Il comporte des cibles annuelles pour les activités de développement de la DSO organisées autour de certaines actions issues des trois axes du Plan stratégique de l'ENAP. Voici quelques principaux résultats :

- Production de 28 rapports et analyses.
- Conception du nouveau *Référentiel de compétences du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise*.
- Programme d'apprentissage des gestionnaires-leaders (conception et diffusion du pilote pour PGL-Initiation et des architectures et plan-cadre du PGL-Progression et PGL-Consolidation).
- Programme de formation à la gestion publique numérique (conception et diffusion du parcours de sensibilisation et conception du parcours spécialisé en cours).
- Programme de formation sur la performance (conception de l'architecture).
- Conception du programme de formation en coaching d'apprentissage en gestion publique et formation de 17 coachs.
- Conception de 4 outils d'évaluation en contexte de sélection pour soutenir la mise en place du projet de loi n°60.
- Adaptation de la formule des laboratoires d'innovation dans le programme PGL et diffusion.
- Animation du Réseau de veille et de prospective (RSVP) et révision de son mode de gouvernance.
- Production de 15 fiches de bonnes pratiques sur des thèmes variés.
- Intégration de technopédagogues et d'un producteur de contenu audiovisuel.
- Finalisation de la transition en mode à distance des parcours de formations.
- Mise en place d'une équipe de veille sur l'andragogie numérique.
- Intégration d'activités asynchrones dans les parcours de formation.
- Conception d'une simulation en ligne d'évaluation des compétences en contexte de sélection.

Gestion des ressources humaines et des projets

L'année 2021-2022 a été marquée par l'intégration de 17 nouvelles personnes pour mieux répondre aux besoins des différentes clientèles, par le départ de deux gestionnaires et de 6 employé.es. L'intégration et la mobilisation du personnel ont fait partie des priorités en gestion des ressources humaines. De plus, des changements ont été apportés à l'organisation du travail et au fonctionnement des équipes. En voici quelques faits saillants :

- Réalisation d'un sondage sur la mobilisation.
- Réorganisation des équipes (création des équipes Savoirs publics et Andragogie numérique).
- Intégration des personnes chargées de la veille au sein des équipes.
- Expérimentation de trois outils de gestion de projets (le fichier des capacités, l'outil d'avancement des projets et le portfolio de projets).

C-6. L'ENAP SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

La Direction des affaires internationales (DAI) de l'ENAP contribue à faire rayonner l'expertise québécoise et canadienne en administration publique sur la scène internationale. Elle a pour but d'accompagner, principalement en Afrique, les gouvernements et les organisations publiques afin qu'ils soient mieux outillés pour affronter les défis auxquels sont confrontées les administrations publiques modernes. Elle contribue de plus à la mise en place d'écoles nationales d'administration ou de centres de formation continue. Ces activités visent à engendrer et à soutenir un développement optimal des compétences des actrices et des acteurs publics dans le but d'appuyer une amélioration de la performance des organisations et des services aux citoyennes et aux citoyens.

Quels sont les services offerts par les affaires internationales de l'ENAP?

Formation continue et accompagnement-conseil :

- Formations à Québec;
- Formations délocalisées;
- Formations à distance et en ligne;
- Accompagnement-conseil des administrations publiques.

Formation créditée :

- Délocalisation de la maîtrise en administration publique;
- Recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux;
- Programmes en bidiplomation.

Coopération internationale :

- Projets de coopération internationale;
- Activités de positionnement stratégique, de rayonnement et de transfert des connaissances.

Quelle est la valeur ajoutée des affaires internationales de l'ENAP?

- Dispose d'une équipe interne multidisciplinaire expérimentée et d'un réseau de praticiennes et de praticiens compétents, capables d'adapter leurs interventions aux contextes internationaux;
- Offre des services multiples, intégrés et pragmatiques, répondant aux nombreux défis des administrations publiques internationales et adaptés à leurs besoins et à ceux des individus qui les composent;

- Favorise le partage de savoirs et la valorisation des meilleures pratiques en administration publique auprès de diverses clientèles internationales;
- Pratique une pédagogie tournée vers l'action et la pratique qui favorise le transfert d'expertise;
- Aide l'ENAP à conserver une position compétitive sur la scène internationale par l'attraction d'étudiantes et d'étudiants internationaux et grâce à des interventions dans plus de 30 pays;
- Accentue le rayonnement de l'expertise de l'ENAP à travers le monde et accroît la portée de son action en misant sur des partenariats stratégiques et des approches collaboratives comme levier d'intervention.

Quelles sont les grandes réalisations de l'année 2021-2022?

Formation continue | Formations à Québec :

- Le programme estival de formations à Québec représente l'activité phare de l'ENAP sur la scène internationale. Après deux années d'absence en raison de la pandémie de COVID-19, la programmation a été relancée à l'été 2022 avec une offre de 9 formations en lien avec 3 certifications. Beaucoup d'efforts ont été consacrés pour garder le contact avec la clientèle et reconduire leur inscription à la session estivale de 2022. Compte tenu des exigences du gouvernement canadien – notamment en matière de vaccination et pour l'obtention de visas – que les visiteuses et les visiteurs étrangers sont tenus de respecter pour pouvoir entrer au Canada, une communication en continu s'est établie entre les membres de l'équipe et les personnes inscrites à nos formations. L'équipe a veillé à tenir informées les personnes inscrites de toute nouvelle modification aux règles et est demeurée vigilante quant à l'état d'avancement de la pandémie. De plus, des courriels ont été envoyés aux ambassades canadiennes de certains pays d'origine des personnes participantes afin de les sensibiliser aux procédures de visa requises et demander leur collaboration dans leur traitement.

Formation continue | Formations délocalisées :

- Les formations délocalisées permettent le développement de liens privilégiés avec des organisations stratégiques de l'appareil public des pays francophones d'Afrique. Elles permettent d'accentuer la présence sur le terrain de l'ENAP et favorisent le rayonnement de son expertise. Dans le contexte de la pandémie, il a été évidemment plus difficile de tenir des formations

délocalisées; cependant, une formation en gestion axée sur les résultats (GAR) s'est tenue au Burkina Faso, du 7 au 18 février 2022 auprès des cadres de la Loterie Nationale Burkinabè (LONAB). Un module spécialisé en évaluation (~30 heures), sous le parrainage de l'UNICEF, a également été réalisé du 21 au 25 mars 2022 à Rabat au Maroc et a bénéficié à 24 personnes, dont 13 femmes.

Formation continue | Formations à distance et en ligne :

- Dans le contexte de la pandémie, l'adaptation de plusieurs formations pour leur diffusion en ligne a été complétée. C'est le cas entre autres du nouveau parcours en transformation numérique, dont les inscriptions sont en cours en vue de diffuser cette formation entièrement à distance à un premier groupe à l'automne 2022. La mise en marché de ce programme a misé sur de nouveaux outils de communication et de promotion visant à mieux présenter notre offre de service aux organisations : diffusion d'une capsule vidéo, développement d'un prospectus, séances d'informations / webinaires informatifs, en plus de rencontres individuelles avec des ministères et des organismes de gouvernements africains.
- Grâce à une collaboration avec le bureau des technologies éducatives (BTE) de l'ENAP et à l'appui financier d'Affaires mondiales Canada (AMC), le Programme international de formation en évaluation du développement (PIFED) a été offert dans une nouvelle formule entièrement adaptée à un enseignement à distance du 12 octobre au 10 décembre 2021. Ce sont 59 personnes, dont 32 femmes, en provenance de 16 pays de la Francophonie qui ont été formées dans cette première cohorte à distance offerte sur inscription en mode public.
- Trois modules spécialisés en évaluation (MSE) ont également été adaptés à une formule complètement à distance. Ainsi, les personnes participantes du PIFED qui souhaitaient aller plus loin dans leur apprentissage de l'évaluation ont été invitées à suivre ces formations à distance afin d'obtenir une certification universitaire en évaluation du développement. Les MSE ont été offerts de janvier à mars 2022 sur inscription en mode public.
- Le Programme exécutif destiné aux hauts fonctionnaires de l'administration publique ivoirienne, codéveloppé par l'ENAP et MDE Business School (Public-AMP), a continué d'être offert entièrement à distance. La 4e cohorte de 33 participants s'est terminée en décembre 2021. Une 5e cohorte a débuté en avril 2022.

- De mai 2021 à la fin d'avril 2022, la programmation de formations en visioconférence avec le Centre de Formation pour le Développement (CFD) du Mali – un partenaire de longue date avec lequel nous avons souligné cette année nos 10 ans de collaboration – a permis de diffuser 15 formations introductives sur des thématiques de gestion publique, trois formations spécialisées en évaluation et une formation en présentiel de 60 heures.
- Dans le contexte du déploiement de la Stratégie territoriale pour l'Afrique du gouvernement du Québec, le Bureau du Québec à Rabat a sollicité l'ENAP pour la diffusion de formations. Ainsi, en mars 2022, en étroite collaboration avec l'Unité permanente anticorruption (UPAC), nous avons pu offrir une formation hybride (à distance et en présence) traitant des questions d'éthique et de lutte à la corruption en contexte de gouvernance locale. De même, deux PIFED ont été diffusés à distance entre mars et avril 2021, un au profit de la Cour des Comptes du Maroc et l'autre auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche scientifique de ce pays, qui a aussi bénéficié d'un module spécialisé en évaluation d'impact. Au total, ce sont plus de 50 personnes, dont au moins 23 femmes qui ont suivi l'une ou l'autre de ces formations.
- Le nouveau programme de formation en évaluation en langue arabe, TAQYEEM, a été lancé en ligne en juin 2021 avec l'appui du Groupe indépendant d'évaluation (IEG) de la Banque mondiale. Six éditions de TAQYEEM sont prévues en collaboration avec le Centre SIC-Alathar. La première édition de juin 2021 a permis de former 36 personnes, dont 20 femmes, tandis que les cohortes 2 et 3 (décembre 2021 et février 2022) ont permis de former 53 personnes, dont 18 femmes.
- Quinze boursières et boursiers ont pu profiter en juillet 2021 d'une formation à distance de 60 heures sur l'intégration des Objectifs de développement durable (ODD) aux politiques publiques dans le cadre du mandat du Programme canadien de bourses de la Francophonie (PCBF). Cette formation est reconduite par le PCBF et sera diffusée auprès d'une nouvelle cohorte d'étudiantes et d'étudiants en juillet 2022.

Formation continue I Accompagnement-conseil :

- Le projet d'accompagnement en évaluation des politiques publiques auprès du Bureau du Vérificateur Général (BVG) du Mali, en collaboration avec Cowater, a été réalisé en partie à distance et en partie en présence. L'intervention s'est conclue en avril 2021.

- Le projet d'accompagnement organisationnel et de renforcement des capacités en évaluation des politiques publiques au profit de la Direction générale du Plan et de Lutte contre la Pauvreté (DGPLP) de Côte d'Ivoire et l'accompagnement du processus d'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 s'est terminé en août 2021. Un deuxième projet d'accompagnement organisationnel en évaluation est en cours en Côte d'Ivoire auprès du ministère de la Solidarité sociale et de la Lutte contre la pauvreté afin de soutenir la mise en place d'un dispositif d'aide à la prise de décision basée sur les résultats probants, en particulier sur les problématiques d'inclusion sociale et d'égalité des sexes. Cet accompagnement s'échelonnera de janvier à juin 2022.
- En octobre 2021, l'ENAP et la Cour des comptes (CdC) du Sénégal ont procédé à la signature d'un accord de collaboration en matière de développement et de renforcement des capacités du personnel de la CdC dans les domaines de la gestion de la performance et de la gestion publique. Un plan d'action pour concrétiser cet accord sera discuté. Un accord similaire est en voie d'être signé avec la Cour des Comptes (CdC) du Maroc. Ces accords récents continuent de renforcer les réflexions entourant la stratégie d'affaires de la Direction pour investir le créneau de la formation auprès des institutions supérieures de contrôle (ISC) à l'échelle internationale.
- En mars 2022, un accord-cadre de collaboration entre l'ENAP et le Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG), qui est l'hôte du CLEAR Afrique francophone, a été signé. L'objectif de cet accord est d'instaurer une collaboration stratégique destinée à concevoir et à exécuter des actions de formation, de renforcement des capacités et de recherche dans les domaines de l'administration publique. Déjà, des discussions ont eu lieu afin de mener des réflexions sur d'éventuelles démarches de diagnostics et d'accompagnement organisationnels pour la mise en place de stratégies nationales d'évaluation.
- L'équipe termine la mise en œuvre du projet d'accompagnement institutionnel auprès de l'Inspection Générale d'État (IGE) du Sénégal, qui a permis d'accompagner cette organisation dans la réalisation d'une évaluation d'impact d'envergure.

Formation créditée | Délocalisation de la maîtrise en administration publique :

- La DAI contribue à l'internationalisation de l'enseignement de l'ENAP par la délocalisation du programme de maîtrise en administration publique (MAP) en

Afrique francophone; l'ENAP peut compter sur un réseau sans cesse croissant de personnes diplômées.

- Plusieurs efforts ont été mis en œuvre dans la dernière année auprès de nos partenaires, de même qu'auprès de la clientèle étudiante en bidiplomation et délocalisée afin de soutenir la réussite. Soulignons notamment les invitations à participer aux ateliers développés par le Service aux étudiants (SAE) de l'ENAP et des formations à la pièce qui ont également été données. À l'interne, la Direction de l'enseignement et de la recherche (DER) et la DAI ont travaillé de concert afin de favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants, de même que le partage des responsabilités entre les deux directions.

Formation créditée | Recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux :

- Des activités de recrutement d'étudiantes et d'étudiants ont été réalisées en ligne (p.ex. : salon virtuel Étudier au Québec en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) en octobre 2021) et à l'étranger (p.ex. : mission à l'automne 2021 organisée par Québec international et en Colombie en février-mars 2022) et des campagnes marketing numériques ont été menées, ce qui a eu comme résultat une hausse importante des admissions d'étudiantes et d'étudiants internationaux à l'ENAP pour l'année 2022-2023 et une hausse du taux de conversion des offres en inscription de 4,8 %. De plus, nous avons poursuivi la tenue de séances d'information virtuelles destinées aux candidates et aux candidats internationaux. Ces séances permettent aux étudiantes et aux étudiants de bien comprendre nos programmes, les conditions d'admission, les coûts et le processus d'admission.
- Le Bureau de recrutement national et le Bureau des étudiants internationaux de l'ENAP ont produit une vingtaine de vidéos promotionnelles sur les études et la recherche à l'ENAP mettant notamment en scène des membres du corps professoral, de la direction ainsi que des étudiantes, des étudiants, et des personnes diplômées d'ici et d'ailleurs. Ces vidéos appuient des campagnes promotionnelles qui sont diffusées sur les réseaux sociaux ainsi que sur des sites Web de partenaires de l'ENAP dédiés au recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux.
- Les rencontres statutaires du Bureau des étudiants internationaux (BEI) se sont poursuivies. Ces rencontres permettent d'échanger sur les enjeux, présenter les différentes actions, s'arrimer et s'assurer d'une cohérence institutionnelle quant au recrutement international, à l'accueil et à l'intégration

des étudiantes et des étudiants internationaux. Des dossiers de réflexion sont également présentés à la direction.

- La présence en continu au sein des différents réseaux de recrutement (Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale, Québec International, Montréal International, Direction du soutien à l'internationalisation de l'Université du Québec) s'est poursuivie.
- Une deuxième campagne numérique ENAP, visant la clientèle de quelques pays d'Afrique, a été lancée et s'est déroulée de janvier à mars 2022. Pour cette campagne, seuls les programmes de maîtrise profil professionnel ont été mis de l'avant. Pour mener à bien ce mandat, nous avons engagé une agence spécialisée dans le marketing numérique, et avons loué et les services de Québec International. Quelque 70 entrevues individuelles ont été menées.

Formation créditée | Programmes en diplomation :

- L'entente en diplomation qui lie l'Université européenne de Tunis (UET) et l'ENAP jusqu'en 2024 a permis à notre institution d'accueillir deux étudiants à l'automne 2021. Huit étudiants sont inscrits au trimestre d'automne 2022.

Coopération internationale | Projets de coopération internationale :

- Les activités en lien avec le troisième accord de contribution avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour appuyer financièrement les activités internationales de l'ENAP en évaluation (un accord de contribution de 1 629 446 $ pour un projet de trois ans se terminant en septembre 2022) se poursuivent.
- Le Projet de renforcement institutionnel pour l'équité et l'égalité de genre au Sénégal (PRIEEG), visant le renforcement de la gouvernance inclusive en ce qui concerne l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles au Sénégal (un projet de cinq ans pour 9 269 762 $) est en cours. Le plan de mise en œuvre a été déposé auprès d'AMC et l'embauche de personnel ainsi que l'achat de matériel pour l'ouverture d'un bureau local a débuté. Des liens de collaboration avec des partenaires au sein du gouvernement sénégalais et d'autres projets de développement international en matière d'institutionnalisation du genre au Sénégal ont vu le jour ou ont été renforcés.
- Le Projet d'appui à la lutte contre la corruption pour et par l'égalité des genres au Mali (LUCEG) (un projet de cinq ans pour 10 457 478 $) est en cours. Le plan de mise en œuvre a été déposé auprès d'AMC et l'embauche de personnel ainsi que l'achat de matériel pour l'ouverture d'un bureau local a débuté. Des liens de

collaboration avec les principaux partenaires du projet, notamment les organisations de la société civile (OSC) et l'Office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite (OCLEI), ont vu le jour ou ont été renforcés. Les activités du projet ont officiellement démarré en mars 2022.

Activités de rayonnement et transfert des connaissances :

- L'ENAP a signé en décembre 2021 sa première entente de subvention avec la Global Evaluation Initiative (GEI), une initiative mondiale unissant les forces de nombreux partenaires bilatéraux et multilatéraux qui vise à coordonner l'effort de développement des capacités nationales en évaluation et la mise en place de systèmes nationaux de suivi-évaluation. Cette subvention (250 000$ US pour la première année avec possibilité d'obtenir 765 000$ US sur 3 ans) permettra entre autres de continuer de renforcer l'action de l'ENAP en évaluation en Afrique francophone et dans la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA).
- En juin 2021, l'ENAP s'est distinguée pour son expertise et sa pertinence à la semaine gLOCALe d'évaluation grâce à ses six événements, dont cinq panels et un balado organisés en collaboration avec nos partenaires. Plus de 1 200 personnes participantes en provenance de 50 pays ont pris part à nos activités diffusées en quatre langues (français, anglais, espagnol et arabe).
- En octobre 2021, la DAI a publié un numéro du bulletin d'information électronique *A+ International*, sur la thématique de l'évaluation. Les articles partagés dans cette publication ont fait un retour sur les thèmes abordés lors de la semaine gLOCALe d'évaluation 2021. Cette publication a été partagée aux membres de la liste d'envoi de la DAI (~23 400 personnes) et sur la page Facebook du PIFED, qui selon les statistiques de la page a rejoint 588 personnes. Puis, en mars 2022, la 6e édition de ce bulletin a porté sur la gestion des ressources naturelles, particulièrement dans le secteur minier et les meilleures pratiques à cet égard au Québec et à l'international.
- En novembre 2021, le panel virtuel portant sur la transformation numérique réunissant le Groupe des ambassadeurs francophones a connu un fort succès, rassemblant plus d'une quarantaine de représentants diplomatiques francophones à travers le monde. Lors de l'événement, le ministre délégué à la transformation numérique du Québec, Éric Caire, a présenté aux personnes participantes la stratégie de transformation numérique du gouvernement du Québec. La sous-ministre adjointe, Hélène Drainville, du MRIF, a également pris la parole pour présenter l'action internationale de son ministère en matière de

transformation numérique. Le professeur retraité de l'ENAP, Denis Proulx, a également parlé des opportunités ainsi que des défis de la transformation numérique de l'administration publique dans les pays en développement.

- Du 22 au 26 novembre 2021, la DAI a reçu à Québec M. Famory Keïta, Vérificateur général adjoint du Mali. M. Keïta s'est entretenu avec des membres du corps professoral de l'ENAP ainsi qu'avec les gestionnaires de diverses institutions publiques québécoises, notamment le Commissaire à l'éthique et à la déontologie (CED), le Vérificateur général de la Ville de Québec, l'Unité permanente anticorruption (UPAC), le Vérificateur général du Québec (VGQ). Ces rencontres visaient à présenter l'expertise du Québec en matière de vérification de la performance, de gestion de risques, d'évaluation des programmes et des politiques publiques. Les membres du corps professoral de l'ENAP ont, quant à eux, présenté à M. Keïta les enjeux et les défis de l'éthique gouvernementale et le management des organisations publiques au Québec.
- Dans le cadre de son partenariat avec le Réseau Francophone d'Évaluation, l'ENAP a contribué à l'organisation du Forum international francophone de l'évaluation (FIFE), qui s'est tenu à distance du 7 au 16 décembre 2021 sur le thème « L'évaluation face aux nécessaires transformations ». L'ENAP a notamment coordonné la tenue d'un panel sur « La pertinence de développer ou renforcer les systèmes nationaux d'évaluation en Afrique francophone ».
- Conjointement avec le Centre SIC-Alathar, l'ENAP a participé à l'organisation de la 2e conférence en évaluation du développement dans la région MENA sur le thème « le contenu de l'évaluation en langue arabe », laquelle s'est tenue durant le premier trimestre de 2022. Lors de cette conférence, ont été abordés des thèmes comme les défis et les obstacles à l'institutionnalisation de l'évaluation dans la région MENA, ainsi que des partages d'expériences prometteuses et des pistes de solution.
- En vertu d'une entente de collaboration, le Commissaire à l'éthique et à la déontologie (CED) et l'ENAP ont convenu d'unir leurs forces pour étendre leurs actions en matière d'éthique et de déontologie parlementaires au Québec et sur la scène internationale. Une première activité prévue à cette fin s'est tenue le 2 mars 2022, soit un panel virtuel portant sur l'éthique et la déontologie en temps de pandémie. L'événement a attiré 150 personnes, dont les membres du Réseau francophone d'éthique et de déontologie. L'ENAP était représentée par son directeur général ainsi qu'un membre du corps professoral. De plus, les dirigeants d'organisations publiques en éthique du Mali, du Sénégal et de Côte

d'Ivoire ont fait partie des panélistes. Cette rencontre a permis au CED de mieux faire connaître sa mission et son expertise, et d'élargir son réseau de contacts auprès d'organisations africaines à vocation similaire.

- Une entente a été conclue entre Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) et l'ENAP qui permettra aux deux institutions de collaborer afin d'offrir à des jeunes des opportunités favorisant leur carrière. Un premier stage professionnel a été offert à un jeune diplômé afin qu'il contribue au Projet d'appui à la lutte contre la corruption pour et par l'égalité des genres (LUCEG) que l'ENAP déploie au Mali.
- La communauté de pratique du PIFED (appelée la CoPPIFED) a été renforcée par l'ajout en février 2021 d'un groupe privé sur LinkedIn permettant des espaces de discussion plus conviviaux. Ce groupe compte à peine un an plus tard (au 31 mars 2022) 268 abonnés, offrant du même coup une visibilité accrue à nos activités en évaluation.

École nationale d'administration publique
Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire
Règle budgétaire 2.1.15
30 avril 2022

Référence interne 280013
Responsable: Nadine Cambefort

Objectif	Activités	Budget	Réel
Enveloppe accordée	Règle budgétaire 2.1.15	**86 903 $**	**88 482 $**

Objectif	Activités	Dépense	Dépense
a) Consolider les postes de conseillères en reconnaissance des		2 706 $	
b) Organiser des activités	Offrir de la formation continue au sujet de la RAC à l'enseignement universitaire au personnel affecté aux services de RAC dans l'établissement (conseillère ou conseiller en RAC, experte ou expert de contenu dans les départements, registraire, etc.).	5 412 $	
	Coordonner les projets de reconnaissance des acquis pour les cohortes pour lesquelles un service de reconnaissance est établi.	18 942 $	
	Conseille et informe à l'aide de matériel développé pour la RAC les candidates et les candidats dans l'aménagement de leur projet de formation, dans les changements d'orientation, sur les conséquences de l'abandon de la démarche de reconnaissance des acquis et sur les politiques pédagogiques institutionnelles propres à la RAC.	10 824 $	
	Produire des fiches d'information, des guides, des procédures ou tout autre type de document à propos des services et des processus de RAC.	16 236 $	
	Se tient au courant des recherches dans le domaine de l'andragogie et des changements aux cadres légaux et réglementaires propres au dossier de la reconnaissance des acquis afin d'offrir de la formation continue au sujet de la RAC à l'enseignement universitaire au personnel affecté par les demandes de RAC dans l'établissement.		
	Élaborer des instruments d'évaluation des acquis scolaires et extrascolaires.	- $	- $
Total des activités		**54 121 $**	**- $**
Report à l'exercice 2022-2023			88 482 $
		32 782 $	0 $

Explications :

Une conseillère aux études a été spécialisée en RAC et est chargée des dossiers RAC pour 50% de sa tâche professionnelle.

École nationale d'administration publique
Mandats stratégiques
Règle budgétaire 2.1.22
Exercice terminé le 30 avril 2022

Référence interne 280020
Responsables: Robert Bilterys

Objectif	Activités	Budget	Réel
Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation			
Soutien aux initiatives avec les entreprises privées			
Subvention accordée	**Règle budgétaire 2.1.22**	**39 997 $**	**77 697 $**

Objectif	Activités	Budget	Réel
			- $
Total des dépenses liées aux activités		**- $**	**- $**
Report à l'exercice 2022-2023		- $	77 697 $
		39 997 $	- $

Explications : Nous n'avons aucun programme en science de l'éducation

SECTION D

RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

En application de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, chapitre E-14.1)

École nationale d'administration publique

50 ans

+ PENSER
+ AGIR
+ PROPULSER
pour le bien collectif

Plan stratégique 2019-2024

Université et école professionnelle

L'École nationale d'administration publique (ENAP) poursuit sa mission d'enseignement, de recherche, d'accompagnement et de services à la collectivité, et elle vise à le faire encore mieux au cours des prochaines années.

À la suite d'une démarche consultative auprès de plus de 8000 personnes, nombreux sont ceux qui ont transmis leurs aspirations et leur vision de l'ENAP de demain. Ce fut un apport précieux tout au long de l'évolution des travaux.

Le plan stratégique de l'ENAP se veut rassembleur, transversal et concis. Il est destiné à moderniser l'ENAP et ses pratiques, ainsi qu'à réaffirmer le statut d'excellence de l'institution dans sa vocation unique : l'administration publique.

Ce plan est également un engagement à s'ouvrir pour augmenter le partage des connaissances et des expertises et, par le fait même, enrichir le parcours de tous les membres de notre communauté. Il guidera la collaboration de l'ENAP avec ses partenaires privilégiés des administrations publiques, dans des actions conjointes qui contribueront, ultimement, au bien-être collectif.

2019-24

Mission

L'ENAP, une université et une école de gestion vouée à l'excellence des administrations publiques d'aujourd'hui et de demain.

Vision

Leader, partenaire privilégié et référence pour une action publique pertinente, innovatrice et au service des citoyens.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Faire de l'ENAP un acteur de premier plan dans le renouvellement des administrations publiques

L'anticipation des besoins et la rigueur comme contributions à l'évolution des administrations publiques et à leur performance

1.1 Augmenter l'effort de recherche et d'analyse propice à soutenir les changements dans les administrations publiques

1.2 Concevoir des stratégies d'accompagnement et de formation innovantes, sur lesquelles les administrations publiques pourront s'appuyer pour relever leurs défis

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Ancrer la pertinence de nos activités universitaires et de nos services dans la complexité des sociétés contemporaines

La complexification des réalités des apprenants et de la société comme source de transformation et d'innovation

2.1 Appuyer la recherche orientée vers le développement des connaissances, des communautés, de l'action publique et de la société

2.2 Adapter notre offre afin de soutenir le développement des gestionnaires, des professionnels et de la relève

2.3 Diversifier les stratégies de valorisation des produits de la recherche et des analyses

2.4 Moderniser notre environnement et nos services afin de favoriser une expérience stimulante et distinctive à l'ENAP

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Accroître la portée de notre action en misant sur une approche collaborative

L'alliance ainsi que le partage des savoirs et des expertises comme leviers de nos interventions

3.1 Conjuguer notre expertise à celle d'autres organisations pour desservir un bassin élargi de personnes, au Québec, ailleurs au Canada et dans la francophonie

3.2 Favoriser une perspective interdisciplinaire et transversale dans l'ensemble de nos activités

3.3 Agir en complémentarité avec nos partenaires gouvernementaux pour les appuyer dans l'atteinte de leurs objectifs stratégiques

3.4 Renforcer la culture collaborative interne pour enrichir les expertises

Valeurs

L'éthique est au cœur de toutes nos actions

+ Engagement par le leadership, la responsabilisation et la participation
+ Respect des personnes, des institutions et de l'environnement
+ Ouverture sur le monde, les cultures et les modes de pensée
+ Exemplarité du savoir-être et du savoir-agir pour le bien public

École nationale
d'administration publique

Avec et pour
les acteurs publics
depuis 1969

QUÉBEC / MONTRÉAL / OUTAOUAIS / SAGUENAY / TROIS-RIVIÈRES

Publié par le Service des communications, École nationale d'administration publique
Décembre 2018

www.enap.ca

D-2. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DES GRANDES DIRECTIONS DE L'ENAP

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

Les actions établies par la Direction de l'enseignement et de la recherche (DER) pour l'année 2022-2023 sont en cohérence avec les trois grandes orientations du plan stratégique de l'ENAP, lequel s'harmonise à la Politique québécoise de financement des universités en visant l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de son offre universitaire, la bonification de ses services, de son enseignement et de ses recherches, de même que la consolidation de son positionnement. Sur ce point, l'ENAP tend à desservir un bassin élargi de personnes, au Québec, ailleurs au Canada et dans la francophonie.

Orientation 1 du Plan stratégique de l'ENAP : *« Faire de l'ENAP un acteur de premier plan dans le renouvellement des administrations publiques »*

L'ENAP contribue à l'évolution des administrations publiques et à leur performance en proposant une offre plus de 350 activités d'enseignement et de 37 programmes qu'elle s'efforce de rendre accessibles de diverses façons, à une population de plus en plus large.

L'École poursuit ses efforts de recrutement national et international par la mise en œuvre de campagnes ciblées, notamment pour le recrutement au doctorat et à la maîtrise avec recherche, et de partenariats avec des établissements français et belges. De même, pour soutenir les changements dans les administrations publiques et augmenter ses efforts en recherche, l'ENAP aspire à augmenter la taille de son corps professoral. Enfin, l'ENAP poursuit ses actions de développement de cohortes auprès d'organismes du secteur public ou d'organisations œuvrant de près avec l'administration publique.

Orientation 2 du Plan stratégique de l'ENAP : *« Ancrer la pertinence de nos activités universitaires et de nos services dans la complexité des sociétés contemporaines »*

L'ENAP s'applique continuellement à moderniser son environnement et ses services afin de favoriser, au sein de son établissement, une expérience stimulante et distinctive. Elle adapte les services qu'elle offre à sa communauté, entre autres en fonction de la nouvelle réalité pandémique qui évolue constamment. À cet effet, elle entend concilier de nouvelles modalités d'enseignement pour répondre aux besoins de la population étudiante; poursuivre l'accompagnement qu'elle effectue auprès du

corps enseignant quant à ces nouvelles modalités; puis offrir un premier cours en comodalité.

De même, l'ENAP renforce ses actions au niveau de la prévention du plagiat par la mise en place d'une nouvelle règle de cheminement imposant l'obtention, en début de cheminement, d'une certification en matière de citation des sources. De plus, elle forme des référents technopédagogiques pour accompagner le corps enseignant quant à la détection du plagiat.

L'École entame en 2022 son processus d'autoévaluation de la maîtrise en administration publique (MAP) pour gestionnaires et du doctorat. Elle évalue également l'opportunité de mettre sur pied un doctorat professionnel ou un DESS de 3e cycle, et met en place un processus de continuité dans la gestion des programmes de doctorat et de maîtrise avec recherche.

En ce qui concerne le Service aux étudiants, l'ENAP bonifiera et diversifiera son offre en y proposant dorénavant de l'information et des conseils pour répondre aux besoins spécifiques des personnes étudiantes-chercheuses. D'autre part, elle adaptera encore ses services en se basant sur les résultats de la consultation réalisée en 2022 auprès de la communauté étudiante dans toute sa diversité par le Comité Réussite et Persévérance.

Le nombre d'ateliers et d'activités pour favoriser la réussite est en constante augmentation ainsi que la participation de la communauté étudiante. L'objectif pour 2023 est la participation de 51 % des étudiantes et étudiants inscrits à ce type d'activités.

Par ailleurs, le service d'accompagnement individuel en orientation et gestion de carrière est en train de se développer pour la communauté étudiante, afin d'optimiser la période d'études et de se préparer au marché du travail pour exploiter ses compétences dès le cheminement.

Le programme de mentorat actuellement offert à 150 étudiantes et étudiants sera encore élargi. La séance diagnostique permettra d'orienter les personnes étudiantes vers le mentorat et vers d'autres services (accueil psychosocial, aide financière, services spécifiques aux étudiantes et étudiants internationaux, services aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap).

Un projet de mise en ligne d'outils numériques pour informer les étudiantes et les étudiants internationaux sur les processus d'immigration est actuellement piloté par l'ENAP en collaboration avec six autres établissements du réseau.

Une cartographie interactive des services de la DER sera mise en ligne à destination des personnes étudiantes. Une version allégée sera proposée au corps enseignant, mais aussi à toute ressource de l'ENAP pour répondre à la question du « qui fait quoi » à la DER.

Une nouvelle trousse d'outils en ligne relative à la sensibilisation au plagiat viendra enrichir le site Réflexe sur Athenap à destination des étudiantes et des étudiants.

Une trousse d'outils en ligne pour sensibiliser le corps enseignant aux différents profils des étudiantes et des étudiants ayant recours au plagiat (méconnaissance des règles pour les étudiantes et les étudiants internationaux et les retours aux études, manque d'organisation du temps pour d'autres profils, car on rencontre peu de tricheuses et de tricheurs avérés) sera mise en ligne fin 2022.

Une trousse d'outils pédagogiques interactifs sera mise en ligne et disponible sur l'environnement numérique d'apprentissage pour l'ensemble du corps enseignant. Des formations collectives et des accompagnements individuels seront proposés.

Du côté de la recherche, l'École attend le résultat du dépôt de deux candidatures féminines au programme des chaires de recherche du Canada. Elle travaille assidument sur l'élaboration d'un plan d'action institutionnel concernant l'équité, la diversité et l'inclusion en recherche. Son plan stratégique de la recherche 2022-2025 a été élaboré et sera suivi d'un plan d'action durant l'année 2023. L'École est également en train de finaliser l'élaboration d'une directive relative à la reconnaissance officielle des unités de recherche de l'ENAP et de procéder à la refonte du programme du Fonds institutionnel de recherche de l'ENAP.

Orientation 3 du Plan stratégique de l'ENAP : *« Accroître la portée de notre action en misant sur une approche collaborative »*

L'ENAP croit fermement au partage des savoirs et des expertises, raison pour laquelle la collaboration s'inscrit dans ses actions. En ce sens, l'ENAP conjugue son expertise à celle d'autres établissements universitaires et travaille à l'élaboration d'un microprogramme de 2e cycle en administration publique, conjointement avec l'Université de Moncton, pour desservir la population francophone canadienne hors Québec. Elle proposera, dans le cadre d'une entente avec le Consortium des cégeps, collèges et universités d'expression anglaise du Québec, un microprogramme à l'intention des Québécoises et des Québécois anglophones afin de favoriser leur intégration dans l'administration publique provinciale.

De même, elle poursuit la création de programmes de courte durée en gestion de la performance publique, conjointement avec la Direction des services aux organisations (DSO) et en partenariat avec le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

En collaboration avec le Consortium des cégeps, collèges et universités d'expression anglaise du Québec et l'Université Bishop, l'ENAP démarrera des programmes en français pour faciliter l'intégration des personnes québécoises d'expression anglaise dans la fonction publique.

Enfin, la DER participera à la mise en œuvre de la stratégie institutionnelle d'internationalisation qui consolidera son positionnement. Dans cet esprit, elle collabore entre autres avec quatre autres universités québécoises à l'élaboration d'un outil visant le développement de formules de mobilité étudiante.

DIRECTION DES SERVICES AUX ORGANISATIONS

Le principal enjeu auquel la DSO fait face est un enjeu de performance dans un contexte de transformation numérique. Au cours de la dernière année, plusieurs défis de performance se sont posés. En voici quelques exemples :

- Rester performant dans des périodes de conception;
- Travailler plus efficacement tout en conservant un mode collaboratif;
- Coconstruire de façon performante avec la clientèle organisationnelle;
- Intégrer de nouvelles technologies et de nouveaux types d'activités (ex. laboratoires d'innovation);
- Faire face aux enjeux de départ de membres du personnel et d'intégration de nouvelles recrues;
- Optimiser la performance des ressources humaines en préservant leur mobilisation et leur santé.

Par conséquent, durant la prochaine année, nous veillerons à implanter une culture de performance et d'innovation adaptée à notre statut particulier de direction à revenus autonomes en cohérence avec notre mission universitaire. Pour ce faire, quatre stratégies seront mises en place :

1) Implanter un système de gestion de la performance;
2) Miser sur une stratégie de développement d'affaires et d'innovation;
3) Optimiser la gestion humaine de nos ressources, en faisant de la santé une priorité;
4) Miser sur une collaboration accrue du corps professoral.

DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Forte de son expérience et de son approche globale sur la scène internationale, l'ENAP offre des services permettant aux gouvernements d'autres pays de relever plus facilement les grands défis de l'administration publique moderne. La Direction des affaires internationales (DAI) dispense ainsi plusieurs services qui visent le transfert d'expertise, le développement d'un savoir-faire et le partage d'expérience. En lien avec les grandes orientations du Plan stratégique de l'ENAP, la DAI entend poursuivre les actions suivantes.

Orientation 1 du Plan stratégique de l'ENAP : « *Faire de l'ENAP un acteur de premier plan dans le renouvellement des administrations publiques* »

- Planifier une programmation de formations à Québec à l'été 2022 (juin-septembre) ;
- Renouveler et élargir l'offre de formations à distance ;
- Poursuivre notre présence numérique et diversifier nos lieux d'action (territoires couverts) et nos moyens de recrutement;
- Réaliser les activités de renforcement de capacités et d'accompagnement prévues aux projets de coopération internationale au Sénégal et au Mali auprès des actrices et des acteurs publics stratégiques de ces deux pays.

Orientation 2 du Plan stratégique de l'ENAP : « *Ancrer la pertinence de nos activités universitaires et de nos services dans la complexité des sociétés contemporaines* »

- Explorer les passerelles de la certification en évaluation avec la reconnaissance de crédits universitaires afin de mieux soutenir le développement des gestionnaires, des membres du personnel professionnel et de la relève ;
- Réfléchir à l'intégration de nouveaux modèles pédagogiques en formation, tels que la comodalité et les formules hybrides et participer activement aux travaux pour la mise en place d'un outil de suivi des personnes candidates (CRM) ;
- Procéder au lancement et faire la promotion d'un manuel en évaluation édité par l'ENAP.

Orientation 3 du Plan stratégique de l'ENAP : « *Accroître la portée de notre action en misant sur une approche collaborative* »

- Poursuivre les collaborations avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) du Québec afin d'identifier des thématiques d'intervention stratégique porteuses pour le Québec auprès de la clientèle africaine, puis pour

échanger sur les opportunités pertinentes de mise en valeur de l'expertise du Québec à l'international ;

- Continuer à cultiver des partenariats porteurs visant à renforcer la présence de l'ENAP sur la scène internationale (p. ex. : explorer différents arrimages possibles avec les partenaires du GEI) ;
- Participer à des événements internationaux dans le secteur de l'évaluation permettant de mettre en valeur l'expertise de l'ENAP et favoriser le partage de connaissances ;
- Poursuivre nos réflexions au Bureau des étudiants internationaux (BEI) sur le cheminement de la personne étudiante internationale, proposer des améliorations et assurer un arrimage en continu avec la Direction de l'enseignement et de la recherche sur ces questions ;
- Accentuer les maillages avec la Direction des services aux organisations, afin de valoriser l'expertise interne et le partage de bonnes pratiques.

École nationale d'administration publique
555, boul. Charest Est
Québec (Québec) G1K 9E5
CA
Mandats stratégiques
Règle budgétaire 2.1.22
Exercice terminé le 30 avril 2022

Référence interne 280020
Responsables: Robert Bilterys

Objectif	Activités	Budget	Réel
2.1.22.1 Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation			
2.1.22.3 Soutien aux initiatives avec les entreprises privées			
Subvention accordée	**Règle budgétaire 2.1.22**	**39 997 $**	**77 697 $**

Objectif	Activités	Budget	Réel
			- $
Dépenses 2021-2022	aucune activité en 2021-2022	- $	- $
Total des dépenses liées aux activités		**- $**	**- $**
Report à l'exercice 2022-2023		- $	77 697 $
		39 997 $	- $

Explication 2.1.22.1 : Nous n'avons aucun programme en science de l'éducation
Explication 2.1.22.3 : Nous n'avons aucun projet ou initiative avec des entreprise privées en cours
Nous n'avons aucun montant de financement octroyé par une entreprise partenaire.
Nous n'avons pas engagé ni utilisé de montant dans l'année 2021-2022